

SOMMET MONDIAL POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2002 – JOHANNESBURG

1069

Sahel :

*les ressources naturelles,
clés du développement !*

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE
LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE AU SAHEL



CILSS

SOMMAIRE :

<i>Avant-propos : la base et les sommets !</i>	p.1
<i>Le développement durable au Sahel : une évidence, une exigence</i>	p.2
<i>Gestion des ressources naturelles et développement durable au Sahel</i>	p.5
<i>De Rio à Johannesburg : un bilan en demi-teinte</i>	p.19
<i>Johannesburg : enjeux sahéliens et positions</i>	p.27

Pour contacter le CILSS :

Secrétariat Exécutif
03 B.P. 7049 Ouagadougou 03
Burkina Faso
Tél : (226) 37.41.25/26
Fax : (226) 37.41.32
E-mail : cilss@fasonet.bf
www.cilssnet.org

Centre Régional AGRHYMET
B.P. 11011 Niamey
Niger
Tél : (227) 73.31.16/73.24.36
Fax : (227) 73.24.35
E-mail : admin@sahel.agrhymet.ne
www.agrhymet.ne

Institut du Sahel (INSAH)
B.P.1530 Bamako, Mali
Tél : (223) 22.21.48/22.30.43
Fax : (223) 22.23.37
E-mail : idriss@agrosoc.insah.ml
www.insah.org

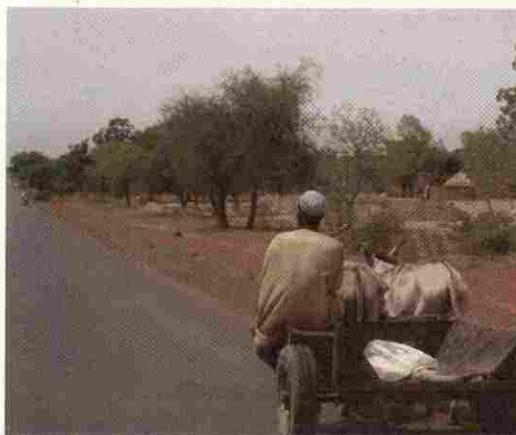
Publication : CILSS (Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel)
Coordination : Musa S. MBENGA, secrétaire exécutif et Idé BANA, conseiller en gestion des ressources naturelles
Comité de rédaction : François TAPSOBA, Bertrand ZIDA, Dédéou TOURÉ, Yamar MBODJ, Elhadji Mahamane LAWALI, Baba TRAORÉ, Nétoyo LAOMAÏBAO
Conception et réalisation : Bureau Issala
Rédaction : Roger BLEIN, Isabelle MAMATY
Maquette, iconographie, infographie : Emmanuel JEUDY
Crédits photographiques et dessins : Bureau Issala
Photogravure et impression : AJL Multifaces
Financement : CILSS, avec le concours de la GTZ et du secrétariat de la Cco

Imprimé sur papier recyclé

Document également disponible en anglais et consultable sur le site www.cilssnet.org

Notice bibliographique :

Sahel : les ressources naturelles, clés du développement !
Ouagadougou : CILSS – août 2002, 28 p.
Mots-clés : développement durable, sommet de Johannesburg, lutte contre la pauvreté, gestion des ressources naturelles, environnement



Avant-propos : la base et les sommets !

Dix ans après la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, le moment est venu d'établir un bilan lucide et sans concession de l'action que l'ensemble des acteurs ont conduite pour jeter les bases d'un développement humain durable sur la planète. Sans cette étape préalable, nous prenons le risque d'ajouter de nouveaux concepts, de formuler de nouvelles stratégies, de prendre de nouveaux engagements sans avoir eu le courage d'évaluer sérieusement les limites de notre action passée et les points de blocage. Sans cette étape, préparons-nous à constater à nouveau en 2012 que la dégradation du patrimoine planétaire s'est poursuivie, que la dégradation de l'environnement naturel n'a pas été enrayerée, que l'avenir des générations futures est moins que jamais assuré.

Bien sûr des progrès considérables ont été accomplis. Je ne citerai que ceux qui me paraissent des préalables à l'action. Il s'agit d'abord de la prise de conscience planétaire, par les sociétés et par les décideurs publics, des menaces qui pèsent sur les ressources naturelles et du rôle des activités humaines ou du modèle de (mal) développement dans leur dégradation. Il s'agit aussi de l'émergence progressive d'un consensus mondial sur les liens entre le développement humain, la gestion des ressources et l'environnement économique. Ce consensus s'est forgé au fil de la concertation, de la coopération, de la négociation internationale impulsées par le système des Nations Unies. Il implique aujourd'hui l'ensemble des acteurs — les États, les organisations de la société civile, les acteurs privés, etc. — dont les efforts doivent nécessairement converger pour franchir les principaux obstacles qui se dressent devant nous. Il s'agit enfin des progrès de la connaissance et de la science qui nous permettent de mieux saisir la complexité des phénomènes et constituent des outils indispensables d'aide à la décision.

Dans le Sahel, la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement n'est pas une question abstraite. Elle n'est pas non plus une option ! Elle est la seule voie possible tant les atteintes à l'environnement aggravent la pauvreté et l'insécurité alimentaire, précipitent les conflits d'accès et d'usage des ressources, alimentent l'instabilité sociale, politique et économique.

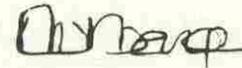
Depuis plus de 30 ans, les pays sahéliens sont mobilisés, avec l'appui de la communauté internationale, pour relever le défi d'une gestion durable des ressources naturelles et faire reculer la désertification. Depuis Le Sommet de Rio ils ont intensifié leurs efforts pour respecter leurs

engagements, réformer leurs politiques, engager une transformation profonde de la gestion des affaires publiques, en particulier au travers de la décentralisation. Ils inscrivent leurs stratégies dans les approches communes définies dans les conventions internationales, qu'il s'agisse de la biodiversité, du changement climatique ou de la lutte contre la désertification.

Alors que l'agenda 21 précisait que « le développement ne pourra pas s'accélérer si les pays en développement sont paralysés par leur endettement extérieur [...], si des obstacles limitent l'accès aux marchés, et si les cours des produits de base et les termes de l'échange des pays en développement restent déprimés », les conditions du commerce international restent dominées par les intérêts des pays développés. Ces derniers consacrent aux subventions agricoles l'équivalent du produit brut de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne ! Le Sahel consacre chaque année plus de 650 millions de dollars au service de la dette, le tiers de l'aide au développement qu'il perçoit !

Alors que l'agenda 21 indiquait que « les objectifs d'action 21 en matière de développement et d'environnement nécessiteront un apport substantiel de ressources financières nouvelles et additionnelles aux pays en développement [...] », l'aide au Sahel par habitant a été divisée par deux depuis 10 ans !

Faut-il prendre à Johannesburg de nouveaux engagements, formuler de nouvelles stratégies globales, ou tout simplement commencer à respecter sa parole et agir concrètement, chacun dans sa responsabilité, dans un esprit de réelle coopération et de solidarité, pour affronter les défis communs à l'ensemble de la planète ? De cela nous aurons à rendre compte dans nos terroirs, devant nos populations, à la base !



Musa S. MBENGA
Secrétaire exécutif du CILSS

Le développement durable au Sahel : une évidence, une exigence

La préservation des ressources naturelles constitue, dans le Sahel, une préoccupation de très longue date. L'activité des hommes, leur survie souvent, restent directement liées aux capacités de la nature. Cette sensibilité tient à la rareté des milieux naturels et à leur importance majeure dans la satisfaction des besoins alimentaires et la fourniture des sources d'énergie. La faible artificialisation des processus de production agricoles, alimentaires et énergétiques rend les Sahéliens d'autant plus vulnérables que la base de ressources sur laquelle ils comptent peut évoluer brutalement, du fait des sécheresses. Ces dernières ont dramatiquement affecté le Sahel au début des années 70 puis 80. Elles ont accéléré la prise de conscience du Sahel et de la communauté internationale des fragilités de la région et des risques énormes que fait courir la conjonction des facteurs naturels et des activités humaines sur le devenir des ressources naturelles, et leurs capacités à répondre aux besoins des générations actuelles et futures. De même, les liens entre pauvreté et gestion des ressources naturelles, entre gestion de l'environnement et stratégies de développement, ont été mis en évidence très tôt dans le Sahel, bien avant que le débat international ne s'en saisisse.

Fondées principalement sur l'exploitation des ressources naturelles, les économies sahéniennes sont plus vulnérables que toutes autres aux dégradations de l'environnement naturel. Problème central et majeur, la désertification affecte l'ensemble de la dynamique de développement. Elle entretient et aggrave les phénomènes de pauvreté.

DES RÉFORMES MAJEURES MAIS INSUFFISANTES

Les pays sahéniens ont ratifié l'ensemble des conventions dites de Rio, relatives aux changements climatiques, à la diversité biologique ainsi qu'à la lutte contre la désertification. Les plans d'action qui président à la mise en œuvre de ces conventions ont été élaborés en attachant une importance particulière à la participation des populations, au partenariat et à la coordination de l'ensemble des acteurs. Les pays ont cherché à intégrer l'ensemble des démarches thématiques et à définir une stratégie globale plaçant les enjeux environnementaux au sein même du processus de développement économique et social.

Les États sahéniens ont considérablement renforcé les institutions en

charge des questions environnementales, et ont réformé les modes de gouvernance. Cette réforme s'appuie d'une part sur l'implication des acteurs de la société civile (ONG, organisations paysannes, groupements et associations de femmes, etc.), d'autre part sur la promotion des approches transversales, interministérielles et intersectorielles, destinées à insuffler les préoccupations liées à la gestion des ressources dans l'ensemble des politiques publiques. Enfin, elle se traduit par la décentralisation de la gestion des affaires publiques, impliquant le transfert de la responsabilité de la gestion des ressources naturelles et de certains services publics de proximité, de l'État vers les collectivités décentralisées et les usagers.

Malgré ces progrès considérables, les réformes institutionnelles, réglementaires et sectorielles restent encore dominées par les enjeux macro-économiques et budgétaires. La préoccupation « développement durable » demeure difficile à traduire dans la gestion quotidienne des affaires publiques et est essentiellement portée, dans la pratique, au travers de projets spécifiques. Une telle démarche freine la capacité à impulser des changements en profondeur, affectant l'ensemble du territoire et le comportement des sociétés. De même, bien que les relations entre pauvreté et pression sur les ressources soient mieux appréhendées, les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté qui structurent désormais l'agenda en matière de réforme des politiques publiques, n'accordent qu'une faible importance à la gestion des ressources naturelles.

LES RESSOURCES PARTAGÉES, PARENTS PAUVRES DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

D'importantes ressources sahéniennes et ouest-africaines sont communes à plusieurs pays (fleuves, écosystèmes forestiers, réserves, etc.). La bonne gestion de ces ressources est un élément central d'une stratégie de prévention des conflits et d'une stratégie de développement économique régionale. L'adoption de règles communes est aussi indispensable à une gestion responsable des ressources permettant d'éviter les logiques d'appropriation. C'est dans cet esprit que le Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification (PASR/AO) a été élaboré. Mais pour l'heure, la priorité est avant tout donnée aux processus d'intégration économique et commerciale, tant du côté des États que des agences d'aide. Trois ans après son adoption, le PASR/AO n'a pas encore débouché sur des programmes concrets permettant de doter la région

d'instruments efficaces de gestion des ressources partagées et d'assurer une cohérence : aux actions entreprises aux échelles nationales.

ENTRE LA PAROLE ET LES ACTES, LA TENTATION DE L'ÉGOÏSME

L'opinion internationale est désormais bien mobilisée autour des enjeux du développement durable, et la plupart des gouvernements du Nord ont intégré ces exigences dans leurs déclarations d'intention. La mondialisation des économies et des échanges a accéléré les phénomènes d'interdépendances entre les Nations et la demande d'espaces de régulation pour les gérer. La montée en puissance des questions environnementales s'est aussi traduite par une prise de conscience du « caractère lié » du destin des peuples : les problèmes d'environnement n'ont pas de frontières et imposent par conséquent de les affronter ensemble, solidairement. Pourtant, beaucoup de chemin reste à parcourir pour réconcilier la parole et les actes. Au-delà de la stagnation de l'aide au développement à un niveau bien éloigné du taux de 0,7 % du PNB, sur lequel se sont engagés les membres de la communauté internationale, les pays sahéliens doivent construire des stratégies de développement durable dans un contexte international particulièrement peu favorable. Ce contexte se résume d'une part à la dégradation permanente des termes de l'échange et d'autre part à la question de la dette. Pressés de rétablir les équilibres de la balance commerciale et de rembourser la dette, les pays sahéliens sont contraints d'accroître leurs ressources en devises en consacrant toujours davantage de surface agricole aux cultures d'exportation et faute de pouvoir intensifier les systèmes agricoles, développent une « logique d'exploitation minière » des ressources naturelles.

Alors que les soutiens publics accordés par les pays sahéliens à l'agriculture sont sous haute surveillance, les pays du Nord n'ont que peu réduit leurs subventions. Pour les produits concurrents tels que le coton, les céréales, la viande, etc., il s'agit d'une concurrence déloyale qui se traduit par des formes de dumping sur les ressources si le Sahel veut rester compétitif sur ses propres marchés ou sur les marchés régionaux et internationaux. De plus, l'accès aux marchés des pays développés reste entravé par la multiplication de normes qui cachent souvent mal les tentations protectionnistes.

Dix ans après Rio, qui avait suscité de nombreux espoirs dans la région, les Sahéliens ont le sentiment que leurs principales préoccu-

pations en matière d'environnement et de développement humain ne sont pas réellement au cœur de l'agenda international. Les appuis de la communauté internationale restent conditionnés à la libéralisation des économies et à la réduction des dépenses publiques, alors que les limites des seules lois du marché pour assurer les conditions d'un « développement humain durable » sont chaque jour plus évidentes. Qu'il s'agisse d'environnement ou de développement social, les pays développés réclament toujours davantage d'efforts de leurs partenaires du sud alors qu'ils repoussent chaque jour des réformes de politique dont ils ont la maîtrise : l'amélioration des règles commerciales et la suppression des stratégies de dumping sur les marchés à l'exportation, l'annulation de la dette, l'accroissement de l'aide au développement, etc. Autant de réformes indispensables pour que les pays du Nord respectent les engagements pris dans la déclaration du Millénaire adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies.

Au Sahel, la préservation de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et le développement économique forment un ensemble complexe et indissociable. À l'aube du 21^e siècle, le Sahel est confronté à un défi formidable qu'ensemble ses acteurs peuvent relever si un minimum de conditions sont réunies. Il s'agit en particulier de doubler en 25 ans la production alimentaire pour faire face à la croissance de la population, de diversifier les ressources énergétiques, et d'assurer une croissance soutenue des secteurs économiques pour pouvoir anéantir la pauvreté. Ceci ne pourra se faire sans une gestion rigoureuse et durable du patrimoine naturel. Ce qui implique un effort considérable de mise en cohérence des stratégies nationales, régionales et internationales. Pour cela, le sommet de Johannesburg doit être l'occasion d'un sursaut de l'ensemble de la communauté internationale, afin de réduire le fossé entre le Nord et le Sud et trouver la voie d'une gouvernance mondiale qui mettrait l'économie et le commerce au service du développement social et de la préservation de l'environnement.





Gestion des ressources naturelles et développement durable au Sahel

Sept Sahéliens sur dix vivent encore aujourd'hui en milieu rural. L'immense majorité de cette population rurale — près de 80 % — vit dans des zones hyper-arides, arides ou semi-arides, et 95 % des ruraux exploitent des terres vulnérables à la désertification. Parmi eux, 62 %, soit plus de 27 millions de personnes, vit en dessous du seuil de pauvreté. Ces données suffisent à elles seules à situer l'importance des ressources naturelles dans la vie quotidienne au Sahel et donnent une bonne idée de l'importance accordée aux phénomènes de la désertification, de la dégradation des terres et des écosystèmes par les sociétés sahéniennes.

Si les problématiques d'environnement au Sahel sont multiples et concernent l'ensemble des préoccupations portées par la communauté internationale, il n'en reste pas moins que la désertification et les sécheresses récurrentes constituent le problème numéro un. Les phénomènes de désertification résultent de l'action combinée de l'évolution du climat mondial et local, et des activités humaines. En filigrane se dessinent l'ensemble des autres questions environnementales, qu'il s'agisse de la perte de biodiversité, des menaces qui pèsent sur les zones humides, des émissions de gaz à effet de serre, etc.

PAUVRETÉ ET DÉGRADATION DES RESSOURCES : LE CERCLE VICIEUX

Les pays sahéniens restent fortement marqués par l'importance du secteur agricole, malgré les dynamiques d'urbanisation — la croissance démographique urbaine est de l'ordre de 6 % — et une certaine diversification des économies. Au cours des 10 dernières années le produit brut de la zone CILSS a régressé de 5 % pour se situer en 1999 à hauteur de 16 milliards de dollars. L'agriculture a même vu sa contribution à la création de richesse progresser d'un point pour s'établir à 31 % du PIB.

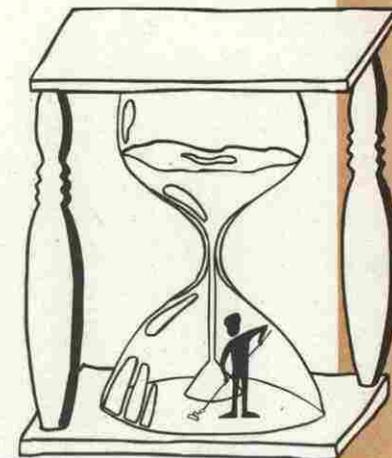
Cette stagnation du produit brut régional intervient alors que la population s'est accrue de 32 % en 10 ans, pour atteindre aujourd'hui 56 millions de personnes, dont près de la moitié a moins de 15 ans ! Dans la plupart des pays de la sous-région le taux de croissance démographique dépasse 3 % par an, malgré un certain fléchissement depuis quelques années. Autrement dit le revenu moyen s'est dégradé dans le Sahel, malgré les stratégies d'ajustement économique et financier mises en œuvre depuis le milieu des années 80 en réponse à la crise du remboursement de la dette. Le PIB moyen par Sahélien est aujourd'hui de l'ordre de 284 dollars et tous les pays de la zone figurent parmi les

PMA. La pauvreté monétaire a des incidences directes sur la sécurité alimentaire des populations sahéniennes et sur le niveau de développement social. On estime que 17 millions de personnes — soit un Sahélien sur trois — sont frappées par la malnutrition ou la sous-alimentation. En milieu rural, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté varie de 46 % au Cap Vert à 86 % au Sénégal. Les niveaux d'éducation restent parmi les plus faibles au sein des pays en développement. Si les taux d'alphabétisation ont eu tendance à progresser ces dernières années, plus de deux Sahéliens sur trois restent analphabètes. Seulement 22 % des filles et 34 % des garçons sont aujourd'hui scolarisés. Et, ces taux auraient de nouveau tendance à se dégrader, en particulier du fait des besoins croissants induits par la dynamique démographique, et de la difficulté d'accroître en proportion les ressources et les investissements consacrés au secteur de l'éducation. Dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base, la situation n'est pas moins cruciale :

- 58 % des sahéniens n'ont pas accès aux services de santé ;
- 39 % n'ont pas accès aux médicaments et aux vaccins essentiels ;
- 39 % n'ont pas accès à l'eau potable.

Compte tenu d'une meilleure couverture des services publics en milieu urbain, les inégalités sont fortes entre villes et campagnes au détriment de ces dernières.

Dans un tel contexte de pauvreté massive, les populations rurales sont extrêmement dépendantes des ressources naturelles pour assurer leur sécurité alimentaire, la couverture de leurs besoins énergétiques, la fourniture des produits de cueillette utiles dans la pharmacopée traditionnelle... Au-delà, c'est aussi souvent grâce à la valorisation des ressources naturelles que les populations parviennent à diversifier leurs sources de revenus et à réduire leur vulnérabilité : orpaillage, chasse, pêche, coupe et vente de bois, etc.



QUELQUES REPÈRES ÉCONOMIQUES POUR LES PAYS DE LA ZONE CILSS

Indicateur	Sahel	par hab.
Produit brut en 1999 (1000 \$)	15 948 000	284
Part du secteur agricole (%)	31	
Part de l'industrie (%)	22	
Part des services (%)	47	
Aide au développement en 1990 (1000 \$)	2 912 000	70
Aide au développement en 1998 (1000 \$)	2 072 000	37
Dette extérieure en 1999 (1000 \$)	15 485 000	276
Servie de la dette en 1999 (1000 \$)	657 000	11,7
Solde de la balance commerciale 1999 (1000 \$)	- 1 440 000	- 31

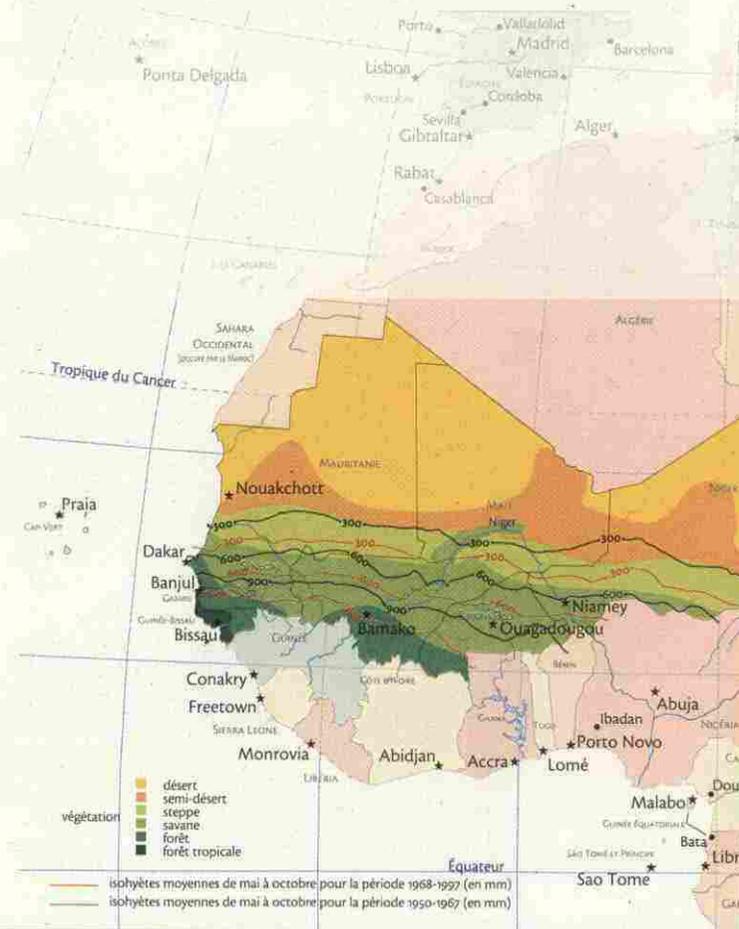
Depuis le début des années 60, on assiste à une rupture des équilibres écologiques au Sahel, avec toutefois une très grande diversité de situations locales. Cette rupture résulte d'une combinaison de deux phénomènes qui se renforcent mutuellement :

- une baisse tendancielle du niveau des pluies qui se traduit par un déplacement des isohyètes de 200 km environ vers le sud. Cette baisse s'accompagne d'une plus grande hétérogénéité des pluies dans l'espace et dans le temps. Cette évolution ne serait pas sans rapport avec le réchauffement climatique d'une part, la déforestation dans les pays du golfe de Guinée d'autre part. À ce titre, la forêt ivoirienne qui comptait 8,5 millions d'hectares il y a 40 ans, n'en compte plus aujourd'hui que 1,5 million ;
- une pression accrue sur les ressources liée à la croissance démographique, à la descente plus au sud des troupeaux transhumants qui exploitaient traditionnellement les zones les plus arides, et qui sont contraints d'aller chercher vers les zones agricoles plus humides, de nouveaux pâturages et points d'eau. Ce mouvement s'effectue en même temps que les agriculteurs sédentaires sont contraints d'étendre leurs surfaces de culture, tentent d'y associer l'élevage et la foresterie à des fins de diversification et d'amélioration de la fertilité. La réduction des surfaces de parcours et de pâturages qui en découle remet en cause les complémentarités et les échanges traditionnels (céréales contre lait par exemple) entre pasteurs et agriculteurs, et peut conduire à des conflits violents entre les communautés. Enfin, les besoins en bois de feu s'accroissent au rythme de l'augmentation de la population et

rayent de la carte des centaines de milliers d'hectares de forêts chaque année. À lui seul le bois de feu représente selon les pays entre 60 et 95% des sources d'énergie.

Activités humaines et dégradation du climat se combinent pour remettre en cause des systèmes de production relativement bien adaptés à des milieux peu productifs et fragiles. Les grandes sécheresses dramatiques des années 70 puis 80, n'ont fait qu'amplifier brutalement les conséquences de cette conjonction.

Dans un tel contexte, la pauvreté contribue à intensifier la pression sur l'environnement et cette forme d'exploitation minière des ressources remet en cause leur pérennité et les équilibres écologiques. La réduction croissante de la base de ressources sur laquelle repose l'activité socio-économique des pays et de leurs populations alimente en retour la pauvreté humaine, la stagnation économique, les migrations régionales et internationales.



LE SAHEL : ENTRE LE DÉSERT ET LES FORÊTS TROPICALES

Avec 5 343 545 km² de superficie, les neuf pays de la zone CILSS intègrent cinq zones climatiques qui leur confèrent une grande diversité agro-écologique :

- une zone aride caractérisée par le climat saharien, avec une pluviométrie inférieure à 200 mm par an. Cette zone désertique, dans la partie nord du Sahel, couvre une bande de terre formée par de vastes parties du Tchad, du Niger et du Mali, et la majeure partie de la Mauritanie;
- une zone sahélienne qui bénéficie d'une pluviométrie annuelle moyenne située entre 200 et 400 mm puis sahélo-soudanienne entre 400 et 600 mm. L'harmattan y souffle pendant de longs mois. Au nord de cette zone, seul le pastoralisme permet de valoriser les maigres ressources. Au sud, les céréales pluviales constituent la base des systèmes agricoles et alimentaires;
- une zone soudano-sahélienne puis soudanienne couvrant la frange située entre les isohyètes 800 et 1 200 mm. Elle s'étend sur une bande de terre couvrant la partie sud du Burkina Faso, les régions sud du Mali, du Niger et du Sénégal, ainsi que le nord de la Gambie. Cette zone fertile, mieux sécurisée au plan pluviométrique, permet une diversification importante des productions alimentaires ou de rente;
- une zone guinéenne, de type tropicale humide, qui bénéficie d'une pluviométrie comprise entre 1 400 et 1 800 mm. Elle concerne la majeure partie de la Guinée-Bissau;
- une zone littorale formée par les côtes du Sénégal, de Mauritanie, de Gambie, de Guinée-Bissau et par les îles du Cap Vert. Le climat y est fortement marqué par l'influence maritime, avec des vitesses de vent relativement importantes. Les eaux très poissonneuses alimentent une pêche essentiellement artisanale, forte pourvoyeuse d'emplois et de revenus, mais fortement concurrencée par les bateaux de pêche industrielle des pays du Nord.

Le climat est caractérisé par deux saisons : une longue saison sèche et une saison pluvieuse dont la durée varie de 1 à 3 ou 4 mois, selon les zones et les années.

Sur les 30 dernières années, les isohyètes se sont déplacés de 200 à 300 km vers le Sud (cf. carte). Depuis 1985, le Sahel n'a pas eu, fort heureusement, à connaître de grandes sécheresses, mais elles continuent de représenter une menace permanente. Malgré une amélioration globale de la situation climatique, on observe une forte variabilité des précipitations dans le temps et dans l'espace.

La surface agricole s'élève à 156,3 millions d'ha dont seulement 13 % sont cultivables. Les pâturages représentent une surface de 138 millions d'hectares. La surface cultivée par habitant est de 0,46 ha, et 73 % est consacrée aux céréales.

Thessalonique
Agrinion
Athènes
Méditerranée

REPUBLIQUE
CENTRALE
Kampala
Kigali
Nairobi
Mogadishu

DES SOLS PAUVRES ET FRAGILES

On distingue trois grands types de sols dans le Sahel :

- les couvertures pédologiques sur matériaux sableux d'origine éolienne (50 % des sols en zone sahélienne et 10 % en zone soudanienne) : pauvres en éléments minéraux, acidification, faible capacité de stockage de l'eau;
- les couvertures pédologiques riches en argiles gonflantes (20 % des sols en zone sahélienne et soudanienne) : riches en argile, lourds, peu perméables, rapidement engorgés et sensibles à l'érosion hydrique et au ruissellement;
- les couvertures pédologiques ferralitiques ou ferrugineuses (30 % en zone sahélienne, 70 % en zone soudanienne).

Les causes de la dégradation des sols (Brabant, 1992) :

- la déforestation ou le défrichement de la végétation spontanée;
- l'adoption de pratiques agricoles favorisant l'érosion : réduction des durées de jachère, absence de restitution des déchets de récolte, d'amendements, d'engrais, absence de pratiques anti-érosives qui provoquent une dégradation chimique avec plus ou moins d'érosion;
- le surpâturage qui entraîne une disparition du couvert végétal, augmente la compaction de la couche superficielle du sol, la formation de rigoles et de ravines d'érosion. La dégradation physique est suivie d'une érosion hydrique et parfois éolienne;
- la surexploitation des arbres et des arbustes pour les usages domestiques ainsi que les feux de brousse, la divagation des animaux domestiques. La végétation ligneuse est très sollicitée et les formations restantes ne permettent pas d'assurer une protection suffisante du sol. Il y a dégradation physique puis augmentation de l'érosion hydrique et éolienne.

Dans l'ensemble, les sols des zones sahélo-soudanienne sont fragiles, peu fertiles, pauvres en azote et en phosphore. Il s'agit de sols peu profonds, avec peu d'éléments fins argileux, soumis aux effets corrosifs de la chaleur, des eaux et des vents. L'harmattan qui souffle pendant toute la saison sèche provoque une forte érosion éolienne. Au cours de cette même saison sèche, la végétation herbeuse dépérit à la fois sous l'effet de la sécheresse et des feux de brousse. Les terres dénudées supportent dès lors des températures pouvant atteindre 45 °C et sont particulièrement vulnérables aux premières fortes pluies (ruissellement, érosion).

Les conséquences de la dégradation des sols :

- la compaction de la couche superficielle;
- la prise en masse liée à la baisse des taux de matières organiques;
- l'encroûtement sous l'impact des pluies.

LE SAHEL : UNE RÉGION SÈCHE DISPOSANT D'UN ÉNORME POTENTIEL HYDRIQUE!

Au plan hydrographique, les pays du CILSS sont sillonnés par des cours d'eaux permanents et des cours d'eaux temporaires. Les principaux bassins fluviaux sont :

- les bassins côtiers, qui regroupent les cours d'eau temporaires des îles du Cap Vert et les principaux fleuves de la façade atlantique du Sahel (les fleuves Gambie et Casamance);
- le bassin du Fleuve Sénégal, qui réunit le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. Son régime hydrologique est modifié par l'exploitation des barrages de Manantali en amont et de Diama en aval;
- le bassin du Fleuve Niger, qui arrose trois pays du Sahel : le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Son régime hydrologique est modifié par le barrage de Sélingué;
- les fleuves Sénégal et Niger prennent tous deux leur source dans le massif du Fouta Djallon en Guinée;
- les bassins des Voltas, dont les parties supérieures situées au Burkina Faso connaissent d'importants travaux d'aménagement hydro-agricoles et d'ouvrages hydroélectriques;
- le bassin du lac Tchad, qui est l'un des plus grands de la région. Il est principalement alimenté par le fleuve Chari et le fleuve de la Logone.

À ces ressources s'ajoutent les eaux souterraines renouvelables et les cours d'eaux non-permanents, alimentés pendant la saison des pluies. Au total, seules 4,4 % des ressources d'eaux renouvelables sont mises en valeur au titre des différents usages : consommation humaine et animale (9,7 %), irrigation (89 %), industrie (1,3 %).

Les ressources en eaux sont considérables. Elles offrent d'importantes possibilités de valorisation pour l'agriculture et la pêche, 37 % des ressources sont communes à plusieurs pays, et nécessitent une gestion partagée.

Les terres irrigables au Sahel sont estimées à environ 2,4 millions d'hectares (13 % des terres cultivables). Les aménagements hydro-agricoles couvrent une superficie de 479 000 ha, soit à peine 20 % des terres irrigables.

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET GESTION DES RESSOURCES

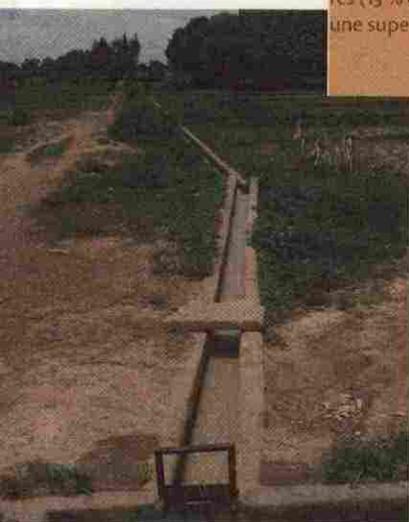
La production agricole, l'élevage et la pêche sont au cœur de l'utilisation des ressources naturelles au Sahel. Ces activités concernent la plupart des ruraux sahéliens. Sous l'effet de la croissance démographique, de l'évolution des besoins, et d'une amélioration des conditions pluviométriques depuis le début des années 90, la production agricole sahélienne s'est sensiblement accrue. Cependant, malgré ces conditions plus favorables, la balance commerciale agro-alimentaire des pays de la zone reste déficitaire.

Les systèmes agricoles sont avant tout dépendant des disponibilités en ressources naturelles : le sol et ses éléments minéraux, la biomasse, l'eau. Les systèmes de culture reposent d'une manière générale sur deux types de champs : d'une part, les champs situés à proximité immédiate du village ainsi que les bas fonds, sur lesquels se concentrent les restitutions de matières organiques. Ils bénéficient d'une bonne rétention d'eau et sont ainsi consacrés à des cultures relativement intensives. D'autre part, les champs plus éloignés et moins propices à la culture dont la gestion de la fertilité repose sur l'alternance entre mise en culture et jachère.

Au cours des 20 dernières années au Sahel, l'essentiel des accroissements de production est intervenu non pas sur la base d'une intensification des cultures et d'une amélioration des rendements mais sur la base d'une extension des surfaces cultivées.

Toutefois, derrière cette tendance générale, l'évolution des systèmes de production est en fait très différenciée selon les zones agroécologiques. Cette différenciation ne s'appuie pas seulement sur le potentiel qu'offre l'exploitation des terres mais repose sur la combinaison de plusieurs facteurs qui ont une incidence directe sur la gestion des ressources naturelles :

- la disponibilité en terres et la sécurisation de l'accès au foncier au travers d'une clarification des régimes fonciers, et d'une décentralisation des règles d'attribution des droits d'usage ou d'exploitation des ressources;
- le niveau de connexion des zones de production avec les marchés nationaux, régionaux ou internationaux, la dynamique de ces marchés, la stabilité des prix...;
- la possibilité de bénéficier de la maîtrise totale ou partielle de l'eau, permettant une sécurisation des cultures et des revenus, et une renta-



- la disponibilité de techniques alternatives de gestion de la fertilité des sols et leur adéquation avec les possibilités des exploitants (disponibilité en main d'œuvre ou en capital, rapport entre têtes de bétail et surfaces cultivées pour l'introduction substantielle de la fumure organique...);
- l'accès aux intrants (semences, engrais, protection des cultures);
- l'accès au crédit;
- l'accès à l'information, la formation des paysans et leurs capacités d'organisation collective.

On constate par conséquent une mosaïque de situations et une évolution progressive des terroirs avec une modification sensibles des « spécialisations historiques » des territoires.

LE PASTORALISME CHAHUTÉ

Les zones les moins bien dotées en pluies confirment leur vocation pastorale autour de systèmes très extensifs qui reposent encore sur la mobilité et une exploitation itinérante, qui est la seule qui permette de s'adapter aux variations des disponibilités en ressources (pâturages et eau), entre la saison sèche et la période des pluies d'une part, d'une année sur l'autre d'autre part. Après les désordres causés par la sécheresse (décimation des troupeaux) puis par la concurrence des exportations européennes subventionnées, le bétail sahélien a retrouvé sa dynamique d'exportation sur les marchés des pays côtiers du golfe de Guinée. Le troupeau sahélien connaît une croissance lente mais continue. Cette augmentation du troupeau de ruminants, qui reste essentiellement consommateur de ressources locales, résulte des progrès réalisés dans le domaine sanitaire qui ont permis le développement de l'élevage dans les zones les plus humides. Elle renvoie aussi à des formes traditionnelles d'accumulation (hiérarchie sociale) et de prévention en cas de sécheresse grave qui conduit à se débarrasser d'une partie plus ou moins importante du troupeau. Elle est enfin inhérente au développement des systèmes d'agriculture-élevage, au développement de l'élevage de case en milieu urbain et péri-urbain (petits ruminants) et phénomène nouveau, à l'apparition de nouveaux investisseurs urbains (fonctionnaires, hommes d'affaires) qui s'approprient des troupeaux. Troupeaux, qu'ils vont confier à des gardiens ou des pasteurs, dont l'attitude et la res-

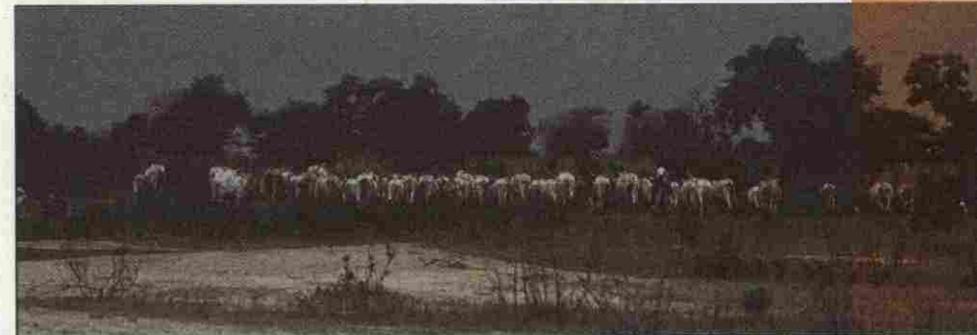
ponsabilité à l'égard des ressources et des règles qui en régissent l'usage, sont nécessairement très différentes de celles des éleveurs traditionnels, attachés à un territoire de manière durable.

Au cours des 30 dernières années, le pastoralisme a été considérablement affecté par une série de facteurs climatiques, socio-économiques, législatifs et institutionnels qui conduisent à repenser les règles d'accès aux ressources en eaux et en pâturages et à élaborer les principes d'une gestion communautaire des ressources pastorales, fondée sur la négociation entre utilisateurs, la réciprocité et la flexibilité des droits d'accès, des procédures de règlement des conflits entre les usagers des mêmes ressources.

Pour les grands pays sahéliens enclavés, cette forme d'élevage répond encore bien aux contraintes sévères du milieu et représente une part importante du PIB et des recettes d'exportations en particulier dans le cadre des flux vers les pays côtiers déficitaires en viandes. Pour l'ensemble du CISS le secteur de l'élevage assure 30 % du PIB agricole. Son adaptation progressive à l'évolution des conditions du milieu et à la concurrence accrue sur les ressources constitue un élément déterminant de l'avenir des sociétés et des territoires sahéliens.

DÉGRADATION ACCÉLÉRÉE DES TERRES EN ZONES SAHÉLO-SOUDANIENNES

Dans les zones situées entre 400 et 600/700 mm de pluie, dominent les systèmes agricoles basés sur les céréales sèches — mil et sorgho — qui représentent la base de la sécurité alimentaire. Dans ces zones, l'augmentation de la production enregistrée depuis la fin des années 90 est intégralement imputable à l'accroissement en surface en terres consacrées aux céréales. L'extension des surfaces cultivées s'opère sur des terres de moins en moins propices aux cultures et remettent en cause l'équilibre du cycle culture/jachère naturelle. Cette dernière constitue par ailleurs une réserve importante de biomasse, qui au-delà de la reconstitution organique des sols, produit des ressources énergétiques, recèle de nombreuses espèces utilisées à des fins de cueillette et de diversification des systèmes alimentaires, constitue des habitats pour la faune sauvage,



fournit une quantité importante de fourrage pour le bétail, etc. D'une manière générale, la recherche d'une certaine sécurité, l'adoption de modes d'exploitation qui réduisent la vulnérabilité sont au centre des stratégies des producteurs. C'est au regard de ces stratégies que doivent être examinées les réformes de l'environnement institutionnel, réglementaire, économique et commercial permettant de réduire les instabilités qu'affrontent les producteurs et qui conduisent souvent à réduire les risques à court terme, sécuriser les ressources familiales au détriment des investissements de long terme indispensables à l'émergence de véritables stratégies de mise en valeur durable des ressources.

Seules les productions de riz et de maïs ont connu des améliorations des rendements. Ces deux céréales, cultivées dans des zones mieux sécurisées au plan de l'approvisionnement en eau (zones humides, bien arrosées ou irriguées), concentrent les investissements en intrants et se développent dans des exploitations plus diversifiées, avec fréquemment une part consacrée à des cultures de rente telles que le coton.

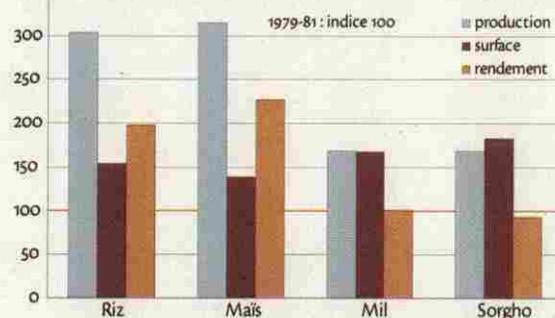
Les zones soudanaises sont l'objet aujourd'hui d'une très forte pression car elles recèlent encore des réserves foncières importantes. De nouveaux arrivants conquièrent des espaces auparavant consacrés à la savane arbustive et à la forêt, qu'ils mettent en culture après défriche-brûlis. Soumis à de tels traitements, les sols initialement riches en matières organiques s'appauvrissent très rapidement, alimentant ainsi une logique d'extension des surfaces soumises à la défriche et allouées à la production agricole. Il s'agit aussi de zones peu éloignées de centres urbains en très forte expansion et qui par conséquent sont très sollici-

tées pour la fourniture de bois-énergie.

Dans toutes ces zones de culture, la gestion de la fertilité des sols devient un problème crucial. Au-delà d'un certain taux d'occupation de l'espace, la durée de la jachère se réduit, et peut conduire à une crise d'autant plus aiguë que l'extension de la culture attelée autorise un accroissement des surfaces cultivées per capita : insuffisante reconstitution des aptitudes culturales des sols cultivés, mise en culture de terres marginales, baisse de rendement, etc. Or les techniques d'intensification par la « chimie » sont loin de produire des résultats satisfaisants dans des sols où la minéralisation de la matière organique est très rapide et où la chute de cette matière organique conduit très vite à une stérilisation des sols et leur déstructuration. La jachère est reconnue comme une des meilleures méthodes au plan agronomique et économique de reconstituer les aptitudes culturales des sols mais la pression sur les ressources en terres rend son usage de plus en plus difficile. De son côté, l'entretien de la fertilité par la fumure organique est rendue moins efficace qu'en pays tempéré, du fait d'un rythme rapide de minéralisation. Selon les régions — et dans les systèmes d'élevage actuels — soit la biomasse végétale, soit la quantité de bétail s'avèrent souvent insuffisantes pour pouvoir produire du fumier en quantités suffisantes pour couvrir les besoins théoriques. Pour sauvegarder les aptitudes culturales, et plus encore accroître les rendements, il faut maintenir un taux de matière organique de l'ordre de 0,6 à 1 %, ce qui demande environ 2,5 à 3 t/ha/an d'apports organiques. Les apports de fumier n'en sont pas capables — dans des doses compatibles avec les moyens techniques et économiques des paysans. C'est la biomasse stable, en particulier racinaire, qui apparaît actuellement le meilleur moyen de maintenir une base organique suffisante, que le fumier peut ensuite compléter. Ce qui relance le débat sur la jachère et ses substituts possibles (jachères améliorées, sols fourragères, agroforesterie, etc.). Le stockage de carbone dans le sol, via la biomasse, s'avère ainsi un enjeu crucial, tant en termes de durabilité de l'agriculture que d'intensification.

En résumé, les stratégies paysannes de prévention de l'insécurité alimentaire ou de réduction des aléas, prennent des formes variables selon les régions : extensification maximum des surfaces cultivées pour minorer le risque climatique, exode saisonnier en période de soudure, migration internationale... Elles ne sont pas sans conséquence sur l'exploitation des ressources naturelles.

Évolution de la production, des surfaces et des rendements pour les quatre céréales dans la zone CILSS entre 1979-81 et 1999-2001



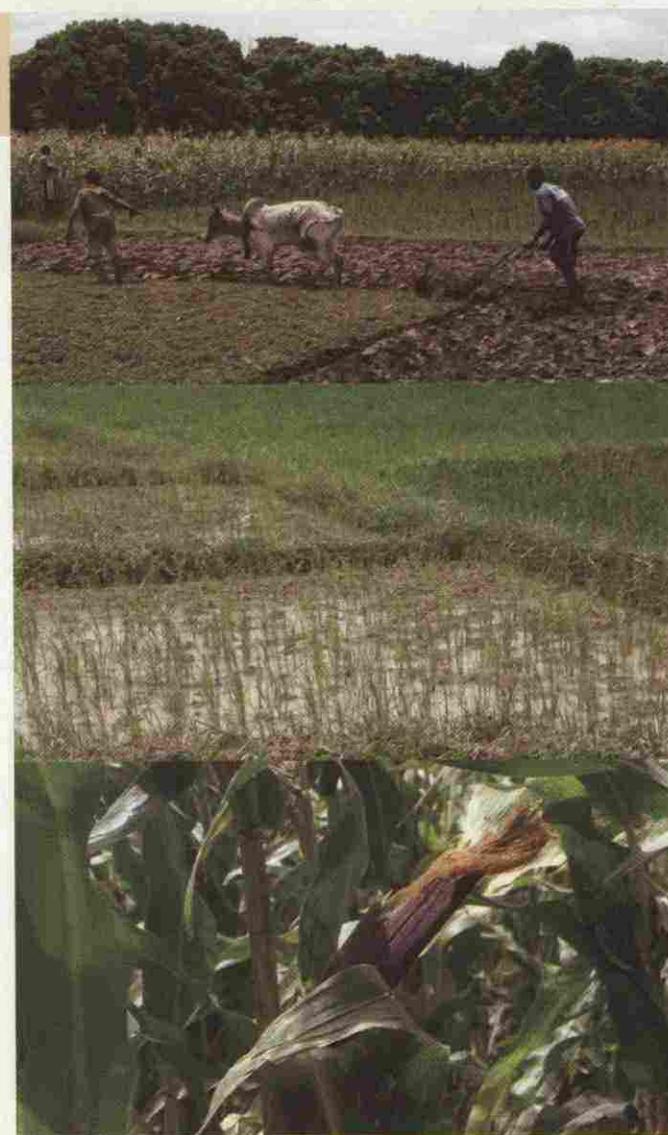
LA MAÎTRISE DE L'EAU : SÉCURISER LA PRODUCTION ET
RÉDUIRE LA PRESSION SUR LES RESSOURCES

Réduire la pression sur la ressource, tout en accroissant sensiblement la production agricole et les revenus constitue le défi que le Sahel doit relever. Ceci passe inévitablement par une intensification agricole sur la base de systèmes techniques durables. Dans cette optique, la maîtrise de l'eau permettant de s'affranchir — au moins partiellement — des caprices climatiques constitue la clé de voûte d'une transformation durable des systèmes de production. Pour se développer, contribuer à la croissance économique globale, répondre à la demande et assurer la sécurité alimentaire des populations, permettre une amélioration des revenus du monde rural (essentielle dans une stratégie de lutte contre la pauvreté), l'agriculture a besoin :

- d'investir pour accroître la productivité du travail : recours à un minimum de mécanisation (traction attelée ou petite motorisation) ; développement d'ouvrages anti-érosifs ; construction de fosses fumières, etc. ;
- de recourir à des intrants extérieurs permettant de compenser les exportations d'éléments nutritifs et de restaurer les équilibres nécessaires au maintien de la fertilité des sols, de réduire les pertes de récolte, etc.

Pour ce faire les producteurs doivent pouvoir recourir à des crédits d'investissements et à des crédits de campagne, à des taux compatibles avec la rentabilité du secteur agricole. Mais face au risque que fait peser l'incertitude climatique sur le revenu des exploitants, le secteur bancaire refuse de prêter. Seules aujourd'hui les filières d'exportation situées dans des zones soudanaises bénéficient d'une assez bonne couverture par le crédit. Ce sont aussi les zones où la transformation des systèmes de production a été la plus spectaculaire. Dans toutes les zones vulnérables, seuls des investissements importants dans la maîtrise de l'eau sécurisant l'alimentation hydrique des cultures peut réduire les risques et engager les producteurs dans des stratégies d'intensification. Mais il est vrai aussi que l'instabilité des marchés constitue l'autre facteur de risque qui freine les investissements dans la maîtrise de l'eau, par crainte d'une faible rentabilité. C'est en cela que l'amélioration de l'environnement économique et commercial des producteurs constitue l'autre pendant d'un développement agricole sécurisé et durable.

En 20 ans les surfaces irriguées au Sahel ont certes été multipliées par trois mais ne représentent encore que 480 000 ha, soit 20 % des terres irrigables. D'un point de vue environnemental, l'irrigation doit être correctement maîtrisée, faute de quoi on assiste à des phénomènes de salinisation et d'alcalinisation des sols et des nappes phréatiques, à la destruction d'habitats faunistiques précieux, etc. La maîtrise de l'eau est souvent coûteuse, complexe, requiert de nouvelles compétences différentes des savoir-faire traditionnels, implique une gestion rigoureuse par les populations organisées elles-mêmes, mais elle représente une voie incontournable pour asseoir un développement agricole durable au Sahel, et lui assurer une sécurité alimentaire suffisante pour réduire sa dépendance et sa vulnérabilité.



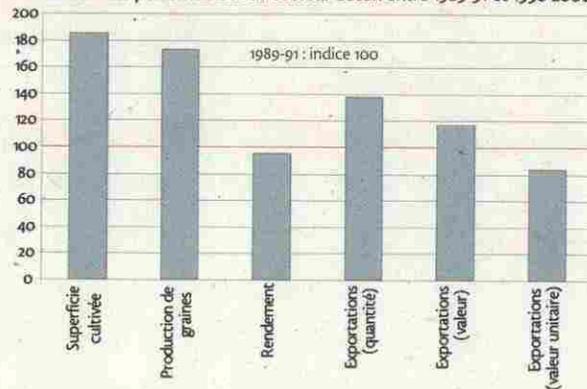
Le contexte économique et commercial international n'est pas étranger à l'évolution des ressources naturelles dans le Sahel. Confrontés à de graves crises budgétaires et étranglés par le service de la dette, les pays sahéliens ont dû s'engager, sous la pression des institutions financières internationales, dans des programmes courageux d'ajustement structurel de leurs économies. Ces ajustements d'inspiration libérale ont conduit à réduire les prérogatives des États et à libéraliser les économies, tant au niveau interne (privatisation), qu'externe (libéralisation commerciale). Engagés au milieu des années 80 pour permettre aux pays de retrouver la confiance des institutions de Bretton Woods et négocier de nouveaux financements internationaux, ces plans ont largement concerné le secteur agricole.

Le secteur agricole reste dans cette région une des principales sources de devises et constitue par conséquent une pièce maîtresse pour assurer le service de la dette, qui même restructurée et en partie annulée continue de peser lourd. Le Sahel doit rembourser chaque année 657 millions de dollars soit 18% de la valeur de ses exportations. La libéralisation des économies sahéliennes ne s'étant pas opérée dans le cadre d'une négociation multilatérale, les filières agricoles de la région se retrouvent en compétition avec des économies agricoles développées fortement soutenues par les budgets publics. Or ces subventions perturbent le fonctionnement des marchés internationaux et font chuter les prix. Dans le secteur du coton, au cours des dix dernières années, les trois grands producteurs sahéliens (Mali, Burkina Faso et Tchad) ont dû accroître les surfaces cultivées de 77% en y consacrant 453 000 ha supplémentaire, les exportations de fibres de 40% en volume, pour n'améliorer les recettes d'exportation que de seulement 10%. Cette dégradation des termes de l'échange largement imputable aux subventions américaines, chinoises et européennes conduit mécaniquement à un gaspillage de ressources en terres et d'intrants. Elle accroît la compétition entre les terres destinées aux productions alimentaires et celles destinées aux cultures de rente. Le dumping sur les exportations des pays du Nord à destination des pays africains constitue une autre cause du marasme économique du secteur agricole. Dans le cas de l'élevage bovin, pourtant très compétitif compte tenu du mode extensif de production, les pasteurs sont confrontés aux exportations de produits européens de mauvaise qua-

lité exportés vers les marchés des pays côtiers, grâce à d'importantes subventions. La mévente des animaux conduit les pasteurs à conserver les animaux et accroître la taille des troupeaux, en dépit d'une certaine saturation de la capacité de charge des parcours sahéliens.

La remise en cause des services publics dont bénéficiaient les producteurs constitue l'autre volet important des ajustements sectoriels. Ces réformes ont visé d'une part ce qui touche à l'environnement économique des producteurs, en particulier le crédit, la suppression des subventions aux intrants, l'organisation des services vétérinaires, etc. Or, dans le domaine des fertilisants par exemple, les doses utilisées par les producteurs étaient suffisamment faibles pour ne pas causer de dommages à l'environnement. Compte tenu des faibles niveaux de fertilité des sols, des apports modérés d'engrais permettent une amélioration importante des rendements. Mais, face à une pluviométrie incertaine, qui reste le principal déterminant des niveaux de la productivité des cultures pluviales, les producteurs ne prennent plus le risque de s'engager dans des dépenses importantes qu'ils ne sont pas sûrs de rentabiliser et renoncent aux apports d'engrais. La dévaluation du franc CFA qui a concerné la majorité des pays du CILSS provoqua les mêmes effets. Tout cela se traduit directement par la baisse de la fertilité des sols, l'extensification des cultures et l'accroissement des surfaces cultivées pour compenser la baisse des rendements. D'autre part, les réformes ont touché l'environnement institutionnel. Les États ont dû revoir en profondeur l'organisation de la recherche et des services de vulgarisation. La crise des dispositifs de recherche alors que les besoins sont immenses pour accompagner les producteurs et les acteurs des filières agro-alimentaires vers des formes de modernisation durable du secteur agricole est aujourd'hui une réelle source d'inquiétude. Le démantèlement des services de vulgarisation, alors que les organisations paysannes ne sont pas toujours en mesure de prendre le relais ne fait qu'aggraver le sentiment de cloisonnement et de déconnexion du monde de la recherche vis-à-vis des producteurs.

Évolution des performances du secteur coton entre 1989-91 et 1998-2000



L'environnement économique régional et la dynamique d'intégration pèse aussi lourdement dans la problématique de la gestion des ressources naturelles. Les dynamiques environnementales au Sahel, et en particulier la désertification des terres, sont au cœur des enjeux régionaux. D'une part la pression sur les ressources dans les zones sahéliennes et sahélo-soudaniennes sont à l'origine des migrations vers les zones plus propices. Ces migrations peuvent être saisonnières avec le départ des hommes valides en saison sèche vers les pays côtiers en vue de compléter et de sécuriser les ressources. Elles sont aussi souvent définitives avec la migration vers les zones sud des pays sahéliens et vers les pays côtiers, où il reste des terres à coloniser et à mettre en valeur. Ce sont principalement des zones boisées, non saturées, qui sont dès lors défrichées pour être mises en culture.

Ces migrations qui s'effectuent à un rythme régulier et soutenu, comme une forme de prévention et de gestion des risques dans les zones les plus vulnérables, peuvent devenir massives en cas de sécheresse, et provoquer dans ces zones plus humides des dommages considérables à l'environnement et pire encore des conflits violents entre les autochtones et ceux qui sont considérés dès lors comme des « étrangers ». Deuxième phénomène qui entre en ligne de compte : l'impact de la déforestation en zone soudanienne et en zone guinéenne sur la configuration des pluies dans les pays sahéliens enclavés. Il est connu qu'une large part des précipitations dans le Sahel sont liées à l'évaporation dans les régions plus humides, généralement au terme de plusieurs cycles d'évaporation et de précipitations. La destruction des forêts côtières du golfe de Guinée et des savanes de l'arrière pays diminuerait la quantité d'eau stockée puis restituée à l'atmosphère. Troisième phénomène, la gestion des ressources communes ou partagées. Il s'agit principalement des fleuves dont les modalités de gestion dans un pays vont affecter le régime hydrologique et produire des impacts sur l'ensemble des pays qui ont cette ressource en partage. Cela concerne aussi certains écosystèmes, en particulier les forêts et les réserves naturelles. Enfin, comme dans le cas de l'environnement économique international, les dynamiques d'intégration économique et commerciale au sein de l'Afrique de l'Ouest sont déterminantes pour la compétitivité de l'agriculture et contribuent à orienter l'évolution des systèmes productifs vers des stratégies de préda-

tion ou au contraire des stratégies de gestion durable des ressources.

APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE ET DESTRUCTION DU COUVERT FORESTIER

La question de l'énergie est cruciale pour le devenir des ressources naturelles au Sahel et plus largement dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. L'énergie traditionnelle constituée de combustibles ligneux constitue une grave menace pour les ressources forestières. La collecte du bois de feu en milieu rural, concernait avant les champs et les forêts proches du village. Aujourd'hui, cette collecte nécessite de se déplacer à 10 ou 15 km du village. Le temps octroyé par les femmes à cette activité est souvent en concurrence avec le temps nécessaire pour d'autres activités économiques. La croissance démographique dans les villes a conduit à un déboisement intégral à leur périphérie et le transport de bois se fait aujourd'hui sur des distances de plusieurs centaines de kilomètres. Alors que la productivité du couvert forestier sahélien est faible — de l'ordre de 1,1 à 1,5 m³ par ha et par an — le niveau de prélèvement ou l'intensité de coupe est bien souvent très supérieur. Au Mali, c'est l'équivalent de 100 000 ha de forêt qui sont défrichées chaque année pour couvrir des besoins estimés à 7 millions de tonnes de bois. Au Niger, les opérations de reboisement qui concernent 5000 ha par an sont loin de compenser la perte annuelle de 200 000 ha de couvert ligneux. Au Burkina Faso, les besoins en bois-énergie font disparaître chaque année 250 000 ha de forêts. Dans le Sahel, les trois quart du volume de bois sur pied est constitué par les forêts claires. Ces forêts s'étendent sur toute la zone agrosylvopastorale et représentent 7 380 000 ha soit 14 % de l'espace sahélien. Les sources énergétiques restent encore à dominante de bois. Par exemple, pour les trois pays Mali, Niger, Burkina Faso, 86 % de l'énergie est fournie par les combustibles ligneux (bois et charbon de bois), 10 % par les combustibles pétroliers et enfin seulement moins de 4 % par des formes d'énergie renouvelables telles que le solaire ou l'éolien. Pour ces

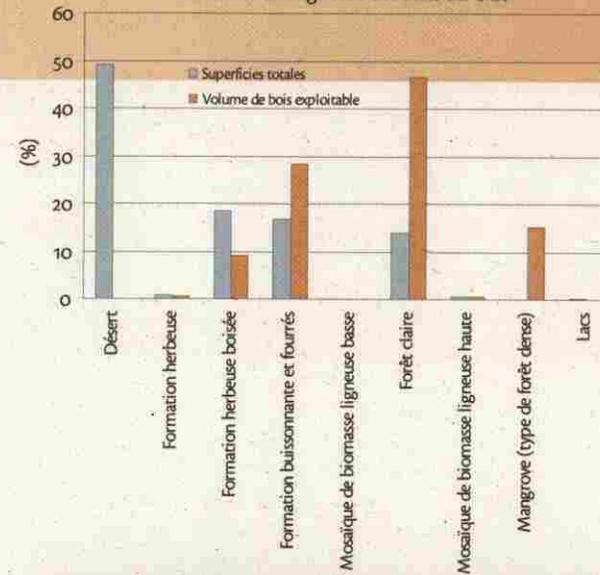


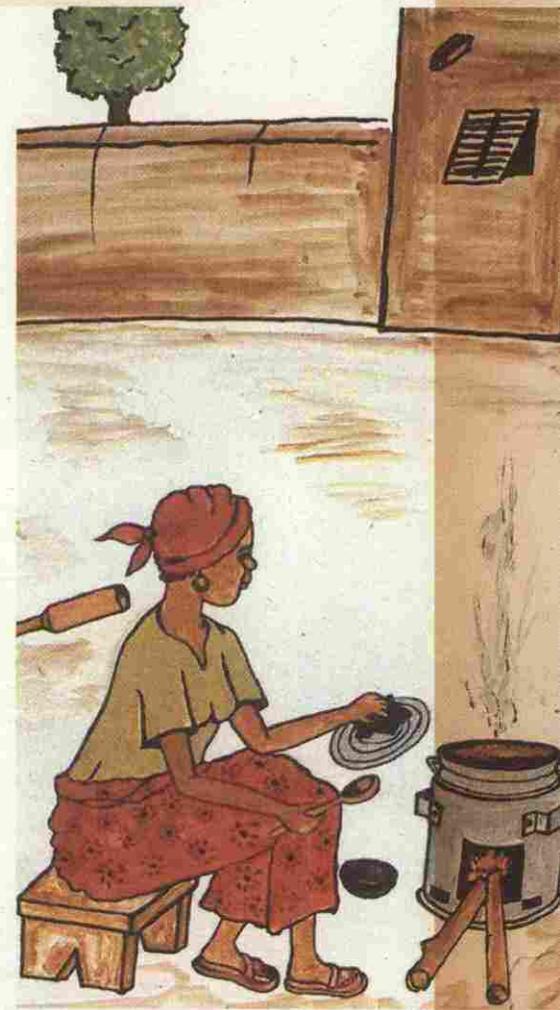
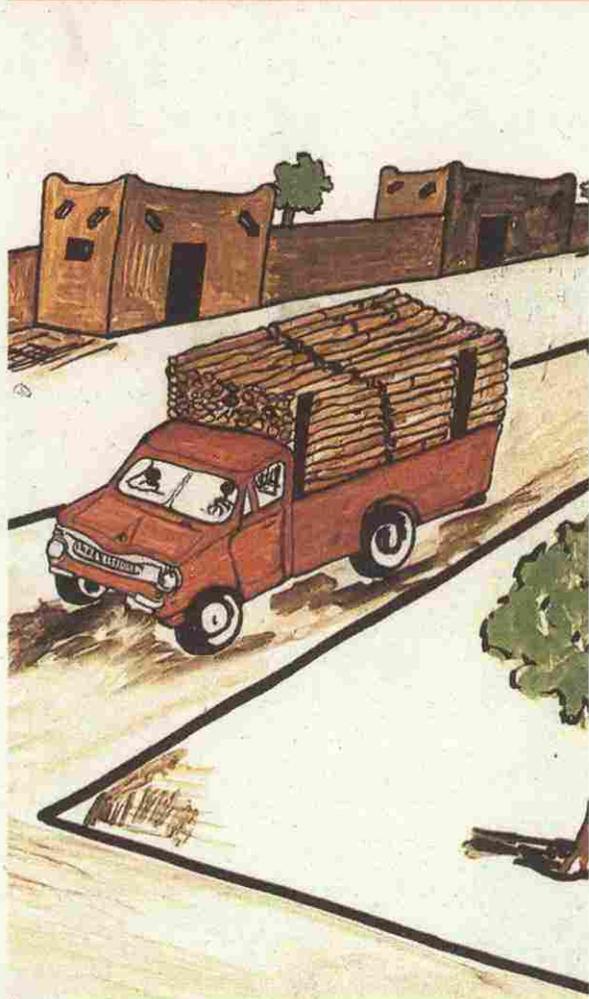
mêmes pays, c'est la consommation des ménages (essentiellement pour la cuisson des aliments) qui est à l'origine de l'utilisation de 89 % de l'énergie, le reste se répartissant entre le transport et l'industrie. Pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, le taux d'électrification est de l'ordre de 10 %, et seulement de 2 à 3 % en milieu rural. Le développement des infrastructures d'électrification devrait à terme accroître considérablement la demande d'énergie des ménages.

Au total, on estime que 10 % du couvert forestier ouest-africain va disparaître au cours des 20 prochaines années si les tendances ne sont pas inversées.

Cela implique de multiplier les stratégies à différents niveaux. D'une part, dans le domaine de la gestion durable des forêts en développant des modes de gestion qui permettent de limiter la prédation sur la ressource en limitant le rythme des prélèvements au niveau des capacités productives ou de reconstitution des différents types de couverts ligneux. Cela passe inévitablement par une décentralisation de la gestion des ressources en les confiant aux collectivités décentralisées et aux communautés concernées. C'est la démarche adoptée pour la mise en place des marchés ruraux au Niger par exemple. D'autre part cela implique le développement rapide des énergies de substitution au bois de feu. Enfin, dans le cadre de l'intégration sous-régionale, la mise en valeur des ressources du sous-sol (gaz, charbon minéral et pétrole) dont disposent certains pays doit permettre de réduire la pression sur les ressources ligneuses. Mais, comme dans la problématique agricole, le pouvoir d'achat des ménages constitue un frein considérable à l'adoption de nouvelles sources d'énergie, en particulier en milieu rural où la collecte du bois « gratuit » reste une activité assumée par les femmes. Par le passé, c'est bien contre le mur de la pauvreté qu'ont buté de nombreuses initiatives de substitution par des énergies renouvelables. Pauvreté monétaire à laquelle s'ajoute des traditions souvent fortement ancrées et particulièrement déterminantes dans les attitudes et l'évolution des comportements des populations non alphabétisées. Cependant, l'essentiel du déboisement massif et dégradant relève des charbonniers et de l'approvisionnement des villes. Face à ces prélèvements, les ruraux sont impuissants, ne disposant légalement d'aucune possibilité de réguler l'exploitation des ressources — propriété légale de l'état — sur leur propre territoire.

Répartition des types de végétation et estimation de la biomasse ligneuse des États du CILSS





LES LIENS ENTRE DÉSERTIFICATION ET ENVIRONNEMENT MONDIAL

La dégradation des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest et l'environnement mondial entretiennent des relations à double sens. L'évolution du climat, en particulier son réchauffement lié aux émissions de gaz à effet de serre, semble contribuer à la baisse des précipitations en Afrique occidentale. Les analyses prospectives tendent à montrer que ce phénomène va s'amplifier et surtout que la région risque d'être victime de phénomènes climatiques brutaux et violents. À l'inverse, la dégradation des terres et la désertification en Afrique n'est pas étrangère à la dégradation des composantes de l'environnement mondial. L'augmentation des zones sèches contribue au réchauffement du climat au travers de deux phénomènes :

- le réchauffement de l'air par transfert de chaleur est plus important et le refroidissement par évaporation plus faible compte tenu de la disparition de la biomasse;
- la réduction de la biomasse réduit le stockage de carbone, et la désertification accroît les émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone et méthane) et d'aérosols minéraux liés à l'érosion éolienne et à la combustion de la biomasse des forêts ou des savanes.

Par ailleurs, les zones arides et semi-arides constituent des réserves importantes de biodiversité. Certaines espèces sont endémiques et leur destruction dans le Sahel constituerait une perte pour l'humanité entière. Peu d'inventaires exhaustifs sont disponibles, mais il est connu que des gènes de résistance ou d'adaptation morphologiques, physiques et biochimiques à la sécheresse ou des gènes de résistance à certaines maladies sont spécifiques des zones sahéliennes. La conservation de cette diversité biologique constitue un enjeu de première importance pour l'adaptation à l'évolution du climat dans les zones sèches, ainsi que pour la fourniture de matières premières nécessaires dans la pharmacie ou la protection des végétaux. Il en va de même de certains écosystèmes. Les zones humides dans les environnements arides constituent des biotopes refuges pour les oiseaux migrateurs, par exemple.

Enfin, la dégradation des terres affecte les ressources en eaux et leur qualité. La déforestation, l'érosion et la salinisation des sols modifient sensiblement le potentiel de production des écosystèmes aquatiques, peuvent conduire à une modification des équilibres naturels et à des phénomènes d'invasions par certaines espèces indésirables.



La lutte contre la désertification au Sahel n'est d'abord pas un enjeu pour les seuls sahéliens. Elle engage la planète entière, même si la responsabilité du Sahel n'est pas comparable à la responsabilité des pays dont le modèle de développement industriel est reconnu comme la principale source de la dégradation des composantes de l'environnement mondial. Un des enjeux essentiels pour le Sahel, compte tenu des liens entre pauvreté, développement local et protection des ressources, est de parvenir à intégrer les enjeux mondiaux dans les approches de développement durable.

Dans cette perspective, les questions environnementales dans le monde rural sahélien se posent de façon différente selon les trajectoires des systèmes agraires. En simplifiant, on peut distinguer trois grandes problématiques qui ont des liens directs avec les enjeux et les composantes de l'environnement mondial :

- *une problématique d'intensification sur les terres agricoles.* L'entretien de la fertilité passe par la conservation ou la reconstitution d'une base organique solide, in situ ou par transferts de biomasse depuis les espaces non cultivés, par l'amélioration des jachères et/ou l'intégration de l'arbre et du fourrage dans l'espace cultivé. Cette problématique essentielle du point de vue de sa contribution à la croissance économique, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté se relie au plan de l'environnement global, au travers du bilan de carbone (piégeage du CO₂), et via la préservation des habitats et des écosystèmes fragiles, en particulier dans le cadre de l'aménagement des zones humides;
- *une problématique de gestion des ressources renouvelables.* Elle passe par le contrôle de l'accès et de l'exploitation des espaces non défrichés et par une régulation des défrichements. S'il se pose là des questions techniques liés par exemple à la détermination des seuils de prélèvements, la question est avant tout juridique et institutionnelle, avec en particulier la question des droits d'usage et les modes et institutions de régulation et d'arbitrage décentralisés. Cette problématique est importante au regard des enjeux agricoles mais aussi dans le domaine énergétique. Elle est reliée aux questions d'environnement global au travers du stockage de carbone via l'accroissement de la biomasse (puits de carbone), la réduction des processus érosifs (émissions d'aérosols et pollution des eaux), la préservation de la diversité biologique et des écosystèmes;
- *une problématique de capacité d'adaptation à des environnements fluctuants et en pleine mutation.* Il s'agit là principalement des enjeux liés

à la préservation de la diversité biologique. Il peut s'agir d'une part de « domestiquer » des espèces qui étaient autrefois seulement prélevées, et de maintenir et améliorer la résilience des écosystèmes. D'autre part, il s'agit pour les espèces couramment utilisées de promouvoir la conservation in situ par les utilisateurs, et la reconnaissance de leurs droits sur les ressources génétiques. Cette conservation par les populations du capital génétique, dans un contexte où les stratégies de conservation via les banques de gènes s'avèrent à la fois coûteuses et peu efficaces, constitue un enjeu essentiel pour l'ensemble de l'humanité, en particulier pour toutes les zones arides et semi-arides qui devront à l'avenir fonder des schémas de sélection végétale à partir d'un matériel adapté à l'aridification du milieu.

Les populations sahéliennes comme les États attachent une très grande importance à la préservation des ressources naturelles car elles constitueront encore longtemps les fondations de leurs stratégies de développement. L'analyse de la dynamique de l'environnement dans ces régions arides et semi-arides montrent à quel point il est difficile de réconcilier les enjeux de court terme (les stratégies de survie) et les enjeux de long terme (la conservation des ressources). Seules les approches et les politiques qui parviendront à faire converger la satisfaction des besoins immédiats des populations et la construction d'une stratégie de développement durable incluant développement économique, social et culturel d'un côté, préservation de l'environnement local et mondial de l'autre côté, pourront mobiliser durablement des sociétés avant tout caractérisées par leur vulnérabilité.





De Rio à Johannesburg : un bilan en demi-teinte

Vingt ans après la Conférence de Stockholm et le rapport de la Commission Brundtland, Le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio en 1992 marque un premier aboutissement dans la prise de conscience et l'intégration des risques pour l'environnement, à l'échelle de la planète. Cette mutation porte sur le fond et sur la méthode. Sur le fond, il s'agit de porter les préoccupations liées à la préservation des ressources au cœur même du débat sur le développement et la croissance économique, sur la base d'une analyse critique des impacts négatifs du modèle de développement productiviste, pour l'environnement. Sur la méthode, Rio inaugure un processus qui va se confirmer par la suite et qui verra s'impliquer dans une vaste concertation et négociation, les acteurs de la société civile, les acteurs économiques, les ONG, etc. aux côtés des États et des organisations internationales. Pour les pays et les sociétés sahéliennes, l'intégration des enjeux environnementaux dans les stratégies de développement d'une part, la reconnaissance des interactions entre les phénomènes de pauvreté et la dégradation des ressources d'autre part, constituaient des enjeux essentiels depuis le début des années 70. Ces préoccupations étaient désormais relayées à l'échelle internationale. Rio a débouché sur un programme d'action — l'Agenda 21 — et sur des conventions internationales. Cette section vise à présenter un bilan succinct de la mise en œuvre de l'Agenda 21 au niveau du Sahel sur quelques chapitres essentiels, et du rôle joué par la coopération régionale au travers du CILSS.

DIMENSIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Le Sahel est une des régions les plus pauvres du monde et la plupart des pays sont parmi les plus mal lotis en terme de développement humain. Les chapitres de l'agenda relatifs aux dimensions sociales et économiques du développement durable ont par conséquent une résonance toute particulière. Dans cette région, l'implication des populations constituait depuis longtemps une approche privilégiée car elle était considérée comme la seule qui puisse garantir que les projets répondaient aux attentes des communautés et leur permettait de se les approprier. Le changement le plus fondamental porte sur le fait que cette parole des populations n'était plus seulement sollicitée pour la mise en œuvre de projets mais à un niveau beaucoup plus politique. C'est ainsi que le CILSS a animé dans l'ensemble des pays, jusqu'à des niveaux très décentralisés,

un processus de réflexion et de débat sur l'avenir du Sahel. Ce processus appelé « Sahel 21 » a vu se mobiliser l'ensemble des acteurs des sociétés sahéliennes (organisations paysannes, opérateurs économiques, femmes, jeunes, ONG, collectivités locales, administrations, parlementaires, journalistes, etc.) pour définir une vision de la région pour le 21^e siècle et identifier les principales priorités.

SAHEL 21...

Une vision :

Un Sahel fédéré, démocratique, pacifique, en bonne santé physique et morale, productif et compétitif, dans le respect de ses valeurs.

« Les Sahéliens aspirent à un Sahel reverdi, riche de la diversité de ses productions rurales basées sur une gestion rationnelle des ressources naturelles mais aussi moins dépendantes des caprices de la nature, en particulier grâce à une maîtrise accrue de l'eau et de la fertilité des sols... »

Cinq priorités :

- asseoir le développement du Sahel sur une politique volontariste de promotion des ressources humaines ;
- renforcer les capacités des institutions à tous les niveaux ;
- assurer le développement rapide et durable des productions agricoles, animales, forestières et halieutiques ;
- assurer la croissance et la diversification économique pour profiter des marchés régionaux et occuper une place dans la mondialisation des échanges ;
- insérer l'économie sahélienne dans une perspective d'intégration régionale et d'insertion croissante dans l'économie mondiale.

Extrait de la déclaration du Forum des sociétés sahéliennes, CILSS/Sahel 21, 1997.

La lutte contre la pauvreté

Ces orientations sont aujourd'hui déclinées dans une « stratégie de croissance durable et de lutte contre la pauvreté ». Elles constituent une référence tant au niveau national pour l'élaboration des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et la réforme des politiques sectorielles, qu'au niveau régional dans le cadre des stratégies d'intégration économique et commerciale (CEDEAO, CEMAC, UEMOA), dans le cadre

de la déclinaison pour l'Afrique de l'Ouest du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi que dans la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou avec l'Union européenne, etc. Une des principales retombées de cet exercice de démocratisation sociale réside dans la structuration progressive de multiples réseaux régionaux d'acteurs. C'est en particulier le cas des femmes structurées dans le cadre du Réseau des femmes sahéliennes (REFESA), des opérateurs économiques organisés dans le cadre du réseau « Interface », des organisations paysannes structurées au sein des plates-formes paysannes et du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

Les sociétés sahéliennes restent particulièrement vigilantes sur la question de la sécurité alimentaire et sur les enjeux liés aux ressources naturelles. Aussi, un des prolongements pratiques de l'exercice Sahel 21

CONSTRUIRE UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURABLE

Partant du constat que la faim et la malnutrition restent une réalité quotidienne liée à la faiblesse des ressources des ménages, à la crise agricole et écologique et aux insuffisances du marché des produits alimentaires, le « Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté » vise à créer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires de la sous-région et à renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles. Il vise cinq objectifs :

- la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée ;
- le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés nationaux ;
- l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base ;
- l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ;
- le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Le Cssa fait une place centrale aux enjeux liés à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement dans le cadre du développement de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de la forêt. Il fonde son approche sur une transformation et une intensification des systèmes de production sur la base de techniques durables au plan environnemental et social, ainsi que sur la décentralisation de la responsabilité de la gestion des ressources. Il s'inscrit dans la logique des stratégies de lutte contre la désertification. En particulier, il insiste sur la récupération des terres dégradées, l'amélioration de la fertilité des sols et, la réforme des statuts fonciers, le développement de l'irrigation sur la base de systèmes techniques éprouvés du point de vue des impacts environnementaux.

a été l'élaboration du « Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté » adopté par le forum des sociétés sahéliennes et la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des pays du CILSS. Il est décliné actuellement au travers de neuf stratégies nationales complétées par une stratégie régionale. Les orientations en matière de sécurité alimentaire insistent sur l'impérieuse nécessité de développer la production agricole à un rythme supérieur à la croissance démographique, mais en le faisant sur la base de systèmes techniques durables, tant au plan social qu'écologique. À cette fin, les actions de lutte contre la désertification, la maîtrise des contraintes démographiques et la lutte contre le VIH/SIDA sont au cœur de la stratégie car elles déterminent en grande partie la réalisation des objectifs d'une sécurité alimentaire structurelle et la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations.

Population et développement durable

La maîtrise de la croissance démographique constitue un axe central permettant de créer les conditions d'un nouvel équilibre écologique au Sahel. Les pays du CILSS sont conscients de cet enjeu et dès la constitution du CILSS, en ont fait un axe stratégique de leur coopération régionale. Dès 1989, les pays ont adopté le Programme d'action de N'Djaména sur population et développement. Ce cadre a été repris en 1997 pour intégrer les engagements issus des différentes conférences internationales (Rio en 1992, le Caire en 1994, Beijing et Copenhague 1995, etc...) et donner naissance au Programme d'action de Ouagadougou (PAO) concernant la population et le développement durable au Sahel. Il sert depuis de cadre de référence et d'orientation pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de population et développement durable dans les différents pays du Sahel. Ces politiques de populations multisectorielles, conçues pour lutter contre la pauvreté et promouvoir un développement humain durable au Sahel, portent entre autres sur la maîtrise de la croissance démographique à travers la promotion de la santé de la reproduction, l'accès aux services de santé, la nutrition et l'accès à l'eau potable, l'accès à l'éducation, la promotion de la femme, la promotion de la jeunesse, l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations, etc. Ces axes constituent désormais la charpente des CSLP et figurent au premier rang des priorités d'allocation.

tion budgétaire. Le CERPOD, programme majeur du CILSS consacré à ces questions, apporte son appui technique aux États membres dans le domaine des politiques et programmes de population. Il anime le dialogue politique entre les pays et les acteurs de la société civile et développe une activité de recherche originale sur différents thèmes, en particulier sur les phénomènes d'urbanisation et de migration, sur la santé, sur le genre, les liens entre fécondité et VIH/SIDA, migrations et VIH/SIDA, les interrelations entre population, environnement et développement, etc. Il développe des bases de données socio-démographiques et documentaires, organise des actions de formation aux niveaux national et sous-régional pour renforcer les compétences des cadres sahéliens, mène des actions de plaidoyer à travers un important réseau des journalistes et de publications.

CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES

La plupart des chapitres de l'agenda 21 relatifs aux ressources naturelles concernent directement les pays sahéliens. Pour autant, l'approche thématique développée dans l'agenda 21 ne permet pas de prendre suffisamment en compte les interdépendances entre ces champs thématiques et de promouvoir des démarches intégratives, capables de répondre à la complexité des enjeux d'environnement et de développement tant au niveau des terroirs qu'au niveau national et sous régional. Faut-il le rappeler, la désertification est dans le Sahel une des principales contraintes du développement, et la plupart des autres thématiques de conservation et de gestion des ressources naturelles peuvent être envisagées dans le cadre des stratégies de lutte contre la désertification et ses effets, qu'il s'agisse de la préservation de la diversité biologique, des changements climatiques, etc.

La lutte contre la désertification

Les pays sahéliens ont milité à Rio en faveur d'une Convention internationale qui permette de disposer d'un cadre d'intervention autour de laquelle s'engage toute la communauté internationale. Adoptée en 1994, la Ccd a été ratifiée par tous les pays du Sahel. Les organes nationaux de



concertation (ONC) — mis en place pour assurer l'animation et la concertation transversale, intersectorielle et interministérielle, et conduire le dialogue avec les acteurs de la société civile — ont piloté l'élaboration participative des plans d'action de lutte contre la désertification (PAN/LCD). Dans la plupart des pays, ces PAN/LCD — validé dans le cadre d'ateliers participatifs décentralisés et nationaux — ont été formellement adopté par les gouvernements. Le CILSS a largement contribué à cette dynamique en fournissant des appuis méthodologiques et financiers aux pays.

Le PASR/AO : multiplier les synergies

Le CILSS et la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) ont été désignés centres de liaison pour l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'action sous-régional de lutte contre

LE PASR : DOMAINES PRIORITAIRES ET CHEFS DE FILE

Le PASR Afrique de l'Ouest a retenu huit domaines prioritaires organisés autour de trois « chapitres » avec une analyse de la situation, la définition d'objectifs généraux et spécifiques, la définition des actions prioritaires à entreprendre et une formulation des résultats attendus. Un chef de file a été désigné pour chacun des domaines et anime un groupe thématique dont le rôle est à la fois de conduire la réflexion scientifique et technique et de constituer un espace de concertation et de coordination entre les acteurs.

Gestion durable des ressources naturelles

- les ressources hydrauliques transfrontalières (OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal)
- les ressources végétales et animales transfrontalières (UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine)
- les ressources énergétiques (RIOD : Réseau International des ONG de lutte contre la désertification)

Contraintes et aléas pour la gestion des ressources naturelles

- les ennemis des cultures et des essences (OCLALAV : Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et Antiaviaire)
- alerte précoce et atténuation des effets de la sécheresse (CILSS/AGRHYMET)

Appui à la gestion des ressources naturelles

- la coopération scientifique et technique (CILSS/INSAH)
- information/formation/communication (Institut Panafricain de Développement)
- régimes de commercialisation et infrastructures communes (CEDEAO)

Le PASR prévoit de mobiliser des ressources locales avec l'implication de tous les acteurs (États, OIG, société civile, opérateurs privés...) complétées par des financements extérieurs dans le cadre d'un fonds de facilitation sous-régional.

la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad (PASR/AO). Le PASR a été adopté en 1999 par les Chefs d'État et de Gouvernement des 17 pays de la région. Il est doté d'un comité sous-régional de coordination (CSRC) qui associe l'ensemble des acteurs publics et de la société civile impliqués dans les différents domaines thématiques. Il est conçu comme un cadre stratégique de référence, d'orientation, d'arbitrage et de mise en cohérence des actions de LCD, de manière à former une masse critique susceptible de provoquer les changements indispensables à une gestion rationnelle des ressources naturelles. Le PASR est en particulier axé sur tous les domaines où existent des interdépendances entre les pays et des ressources communes à gérer.

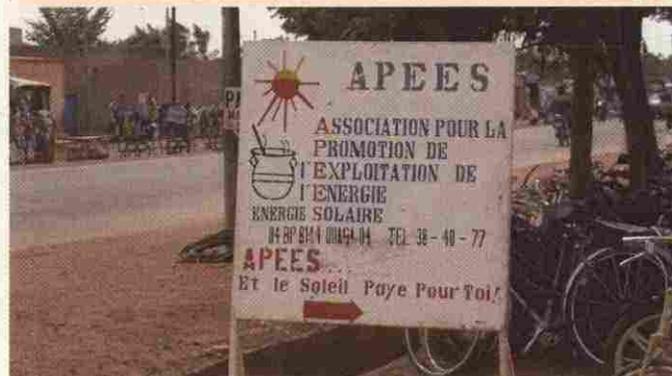
Le PASR accorde une importance particulière aux indicateurs de suivi-évaluation de la situation environnementale. Il s'agit à la fois de disposer

L'INITIATIVE RÉGIONALE « ENVIRONNEMENT MONDIAL ET LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION » (REMLCD)

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le CILSS ont pris l'initiative de créer un fonds spécial destiné à favoriser la conception de projets qui réconcilient et prennent en compte simultanément les enjeux de développement, les enjeux de protection des ressources naturelles locales et la protection de l'environnement mondial. Il doit permettre une mise en œuvre conjointe et cohérente des différentes conventions internationales et de soutenir des actions de lutte contre la désertification intégrant son impact sur l'environnement mondial.

Les co-financements sont réservés à des réalisations concrètes dans le cadre de projets prenant en compte simultanément la lutte contre la désertification, la préservation de l'environnement mondial et le développement socio-économique.

Une cellule technique régionale, basée au CILSS assure le secrétariat du comité de sélection des projets, instruit les dossiers, appuie les porteurs de projets dont les initiatives ont été sélectionnées, et assure le suivi administratif, technique et financier des projets retenus.

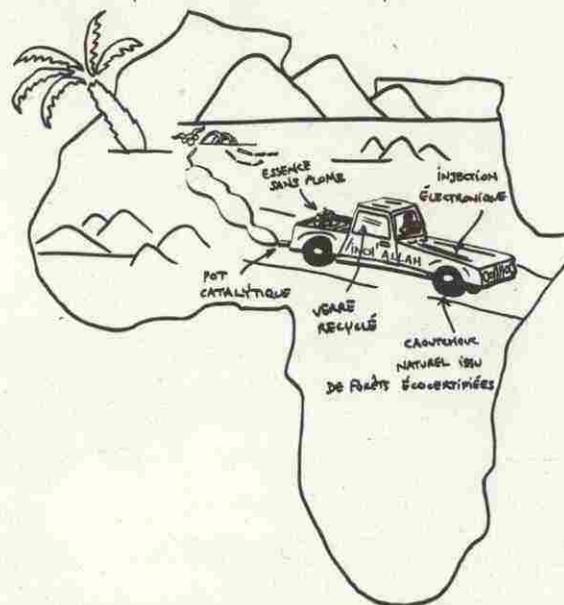


d'un outil permettant de connaître l'état des ressources (climat, eau, sol, végétation), leur dynamique d'évolution et de mesurer l'impact des politiques et projets de LCD. Ce dispositif est mis en œuvre par le site AGRHYMET/CILSS. L'information constitue un élément clé, en particulier dans le domaine de l'alerte précoce permettant de prévenir les crises climatiques et par conséquent d'éviter que ces crises ne se traduisent par des crises alimentaires de grande ampleur, entraînant des migrations massives et mettant en cause la survie des communautés. Dans cette perspective, le CILSS anime avec le secrétariat du Club du Sahel dans lequel se concertent la plupart des agences d'aide des pays membres de l'OCDE, le Réseau de prévention et de gestion des crises alimentaires.

La conservation de la diversité biologique

Tous les pays sahéliens ont ratifié la convention sur la diversité biologique et ont élaboré des plans d'action en vue de protéger leur patrimoine, qu'il s'agisse du patrimoine génétique des plantes, de la faune, ou des écosystèmes. Pour le Sahel, les enjeux se situent à trois niveaux :

- la préservation de la diversité génétique, des espèces endémiques et de certains écosystèmes spécifiques aux milieux arides et aux zones humides, en tant que patrimoine de l'humanité ;
- la préservation du capital génétique à des fins de sélection, en particulier dans le cadre de l'adaptation des espèces à l'aridification liée aux changements climatiques ou à des fins d'usage pharmaceutique ;
- la valorisation économique de la biodiversité au travers de l'écotourisme ou de l'exploitation commerciale en pharmacie.



La majorité des pays ont déjà bénéficié d'un financement du FEM pour remplir leurs obligations. Quelques projets de conservation des ressources de la biodiversité, de gestion participative, de réhabilitation des zones dégradées ou de mise en place de base de données ont également été financés. La plupart des projets ont été réalisés au niveau national. Certains projets régionaux voient le jour, notamment un projet couvrant la Mauritanie et le Sénégal sur la réhabilitation des zones frontalières arides et semi-arides et un projet de réhabilitation de l'écosystème du bassin du lac Tchad couvrant le Cameroun, la république centrafricaine, le Tchad, le Niger et le Nigeria.

La protection de l'atmosphère

Tous les pays sahéliens ont ratifié la Convention sur les changements climatiques et plusieurs ont déjà élaboré leur communication nationale, présentant l'inventaire des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), les stratégies permettant de réduire les émissions et d'accroître leur absorption par des puits, ainsi que les mesures destinées à s'adapter à l'évolution du climat. Dans le secteur rural, les émissions sont principalement liées aux feux de brousse, et la dégradation du bilan de carbone provient principalement de la déforestation et de la diminution de la biomasse, y compris la matière organique des sols. À nouveau, la mise en œuvre de cette convention est très liée à la lutte contre la désertification d'une part, à la préservation des ressources génétiques d'autre part, permettant de développer des stratégies d'adaptation des plantes cultivées à l'évolution du climat.

La protection et la gestion de l'eau douce

La gestion des ressources en eau est un domaine stratégique dans la région. Bien que les ressources en eaux renouvelables soient très importantes, certains pays disposent d'un potentiel disponible inférieur aux besoins. De plus, la demande va progresser considérablement dans les prochaines années sous le double effet de la croissance démographique et urbaine d'une part, de la croissance des activités économiques d'autre part (irrigation, industrie). L'approche régionale de la gestion de l'eau est fondamentale dans la mesure où une grande partie des ressources est partagée entre plusieurs pays. Les pays ouest-africains ont adopté

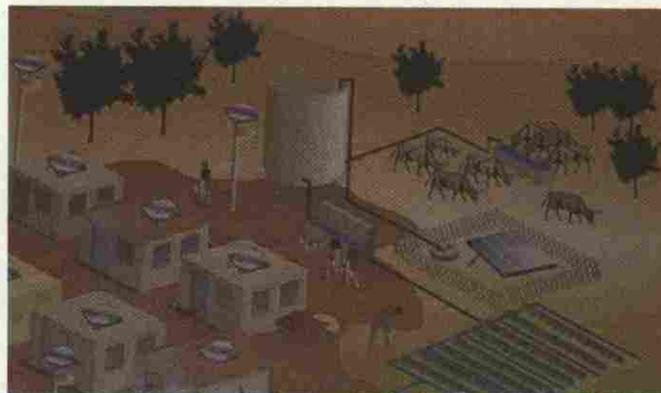
en mars 1998 la Déclaration de Ouagadougou sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Elle vise à mettre en œuvre un cadre de coopération régionale fondé sur les plans d'actions nationaux de l'eau et un plan d'action régional. Cette stratégie privilégie la dynamisation des cadres de concertation entre pays riverains pour assurer la gestion des bassins partagés. Cette problématique est aussi prise en charge dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur la lutte contre la désertification, tant au niveau sous-régional que régional. Un effort important est consenti pour améliorer la coordination et harmoniser les multiples interventions des États, des organisations régionales et internationales.

La lutte contre la déboisement

Les actions engagées dans ce domaine au niveau sous-régional portent essentiellement sur la question de l'énergie domestique. Les stratégies déployées dans le Sahel varient selon les pays, en particulier selon les disponibilités en ressources ligneuses, mais sont en général orientées dans trois directions complémentaires :

- la gestion rationnelle des ressources ligneuses disponibles : organisation des prélèvements de bois dans les bassins d'approvisionnement des villes en bois énergie, en fonction de la disponibilité et de la productivité des ressources ligneuses, sur la base d'une gestion participative impliquant les populations et les acteurs de la filière bois-énergie ;
- l'économie de bois-énergie, via l'amélioration de l'efficacité énergétique (promotion des foyers améliorés par exemple) ;
- la substitution par des énergies nationales, sous-régionales ou internationales, renouvelables (solaire, éolienne) et la valorisation d'énergies fossiles (gaz, charbon minéral, pétrole).

Ces stratégies sont appuyées au niveau régional par deux programmes opérationnels mis en œuvre par le CILSS. Il s'agit du programme régional solaire (PRS) qui entre dans sa deuxième phase. Il a permis depuis 1990 la mise en place de 626 systèmes de pompage, essentiellement pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation, dans une moindre



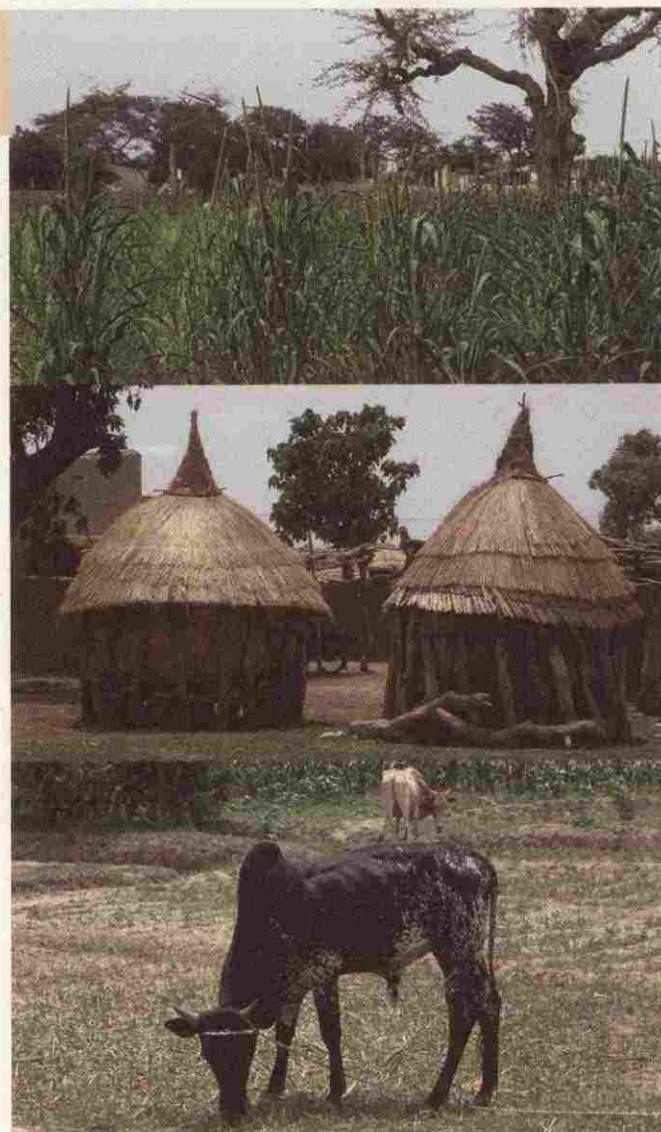
mesure. Il a aussi permis de doter la région de 649 systèmes communautaires d'éclairage et de production de « froid ». Ce programme s'inscrit simultanément dans un objectif de lutte contre la pauvreté au travers de l'accès à l'eau potable, et d'amélioration des infrastructures rurales au travers de l'électrification. Le deuxième programme est le programme régional de promotion des énergies domestiques et alternatives (PRE-DAS). C'est dans ce cadre que s'organisent les appuis aux pays pour la formulation des stratégies « énergies domestiques », la construction des bases de données et des outils de suivi des ressources (cartographie), que se développent la capitalisation et les échanges de savoirs faire.

Le développement rural et l'agriculture durables

La plupart des pays sahéliens accordent une place centrale au secteur agricole compte tenu de son importance dans l'emploi, l'économie nationale et les exportations. À l'inverse des pays développés, ce n'est pas l'intensification qui constitue une source de nuisance pour l'environnement, mais les logiques d'extensification qui sont en cause, principalement parce qu'elle rompent les équilibres de fertilité des sols. Les stratégies de développement agricole durable, promues par les pays s'appuient sur trois piliers :

- une amélioration de l'environnement institutionnel des producteurs, en particulier au travers de l'accès au crédit et aux services, du développement de la recherche et de la réforme des dispositifs de vulgarisation ;
- une approche « développement local » qui intègre l'aménagement du territoire, la clarification des régimes et du droit fonciers, la maîtrise de l'eau, l'amélioration de la fertilité des sols, le développement des ouvrages anti-érosifs, le développement de l'agroforesterie, la promotion des techniques de lutte intégrée pour la protection des cultures et des récoltes, etc.
- une amélioration de l'environnement économique et commercial des producteurs, en particulier au travers de l'intégration régionale des marchés, de l'organisation des filières de production/transformation/commercialisation et de l'assainissement du contexte international dans le cadre des négociations à l'OMC.

Cependant, il s'avère que le développement d'une agriculture productive et durable dans le Sahel ne pourra se passer d'un accroissement très



sensible des investissements publics consentis dans le secteur. Faute de quoi, les producteurs n'ont pas d'autres choix que d'exercer une pression croissante sur les ressources naturelles, qui constituent les seuls facteurs de production disponibles à un coût accessible.

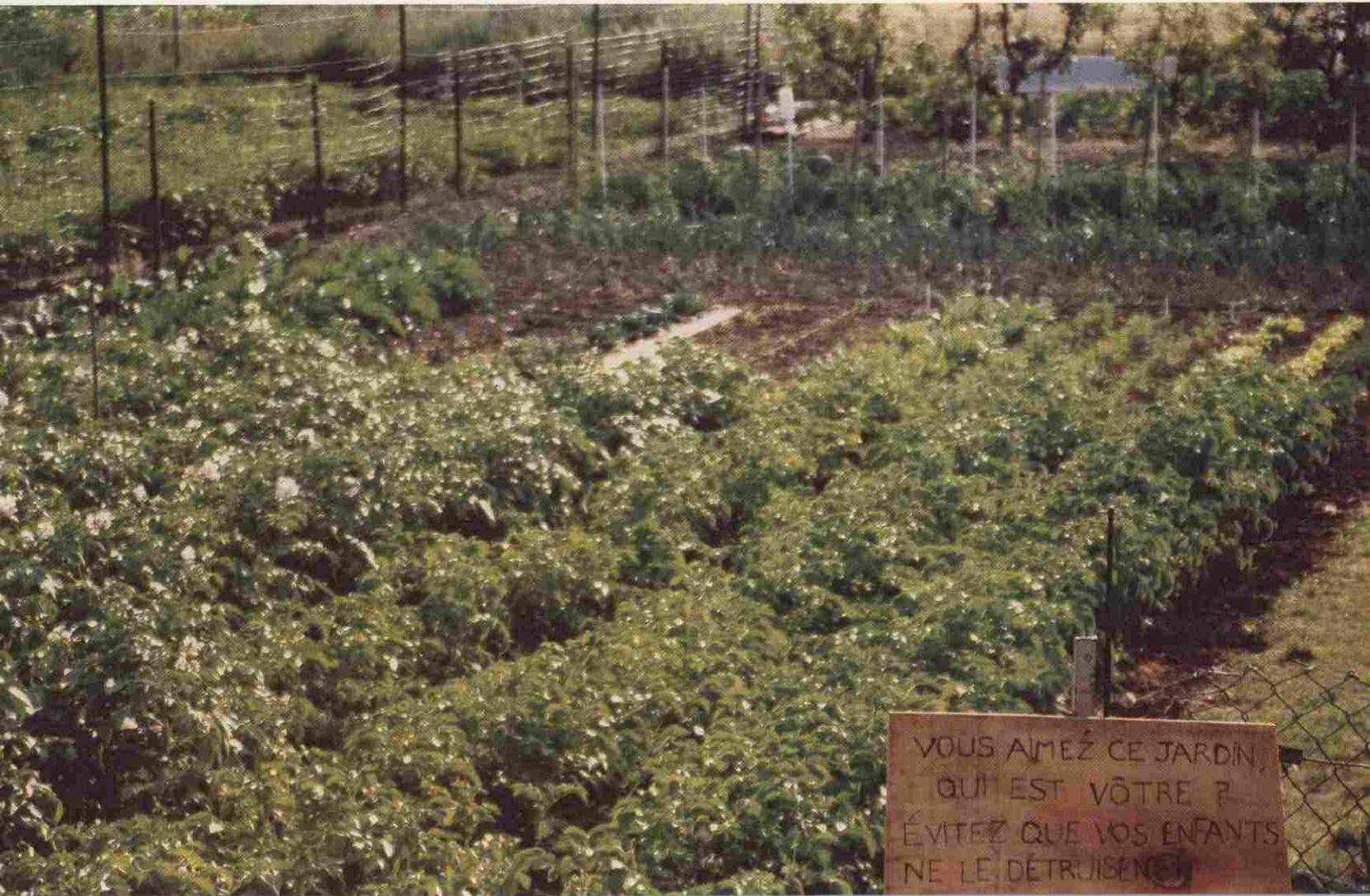
RENFORCER LE RÔLE DES PRINCIPAUX SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ

La plupart des pays sahéliens sont engagés dans des réformes en profondeur. Ces réformes concernent la libéralisation politique, l'approfondissement de la démocratie (pluralisme politique, approches participatives, parlementarisme, médias libres et indépendants) et la décentralisation de la gestion des affaires publiques. Dans le domaine des ressources naturelles, cette évolution est fondamentale, dans la mesure où elle permet de responsabiliser les usagers des ressources et d'impliquer les communautés dans la régulation de l'accès et de l'usage des ressources. Au niveau régional, les étapes actuelles de la décentralisation s'inscrivent dans une longue évolution des approches ponctuée par une série de conférences qui ont marqué la mutation progressive des esprits : la rencontre régionale de Ségou sur la gestion des terroirs en 1989, celle sur la problématique foncière et la décentralisation à Praia en 1994. Selon des schémas différents, les pays sont tous engagés dans des logiques de transferts de compétences aux collectivités locales, et ces transferts concernent simultanément la gestion des biens publics liés aux territoires et la gestion des services publics de proximité (accès à l'eau potable, services de santé, éducation, infrastructures de communication, etc.). Ces transferts s'accompagnent d'une réforme de l'arsenal législatif et réglementaire, d'une décentralisation des services d'appui et de l'émergence de pouvoirs locaux élus. Cet ensemble doit permettre de contribuer à une gestion démocratique et participative des affaires publiques. Cependant plusieurs contraintes subsistent et limitent la portée des réformes engagées. La première concerne les capacités des acteurs locaux à saisir les opportunités qui se présentent (formation, moyens de communication, etc.). La deuxième a trait à la régulation des pouvoirs au sein des communautés et à la difficulté d'intégrer dans les processus participatifs les populations les plus défavorisées ou vulnérables (les femmes, les plus pauvres par exemple). La troisième concerne les ressources financières dans la mesure où la décentralisation ne se traduit pas par une déconcentration du budget de l'État, et la mise en place

d'une fiscalité locale est une étape délicate. Enfin, se posent les problèmes de coordination des multiples actions des intervenants locaux et extérieurs et la difficulté de les intégrer dans une véritable stratégie de développement local, et de procéder en conséquence aux arbitrages indispensables à la cohérence de l'ensemble.

LES DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21

Malgré les efforts importants qui ont été accomplis, des obstacles importants subsistent. Le premier obstacle est d'ordre institutionnel. Le deuxième est d'ordre financier. Sur le plan institutionnel, les pays sont engagés dans de multiples exercices de définition de stratégies. Ces exercices, enclenchés sous la pression des bailleurs de fonds ou pour respecter les engagements internationaux, visent tous à développer des approches intégratives permettant de lever les contraintes inhérentes au cloisonnement sectoriel et de prendre mieux en compte le caractère transversal des problématiques de développement. Il s'agit en quelque sorte d'une nouvelle forme de gouvernance destinée à améliorer le pilotage et le suivi-évaluation des politiques publiques pour en renforcer l'efficacité. C'est ainsi que la plupart des pays élaborent des stratégies en matière de population, de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire, de lutte contre la désertification, etc. ainsi que des plans d'actions dans différents domaines environnementaux (eau, biodiversité, changements climatiques, etc.). Dans les faits, les États et la communauté internationale attachent prioritairement de l'importance au cadrage macroéconomique d'une part, et aux stratégies de lutte contre la pauvreté, d'autre part. Dans ce contexte, les enjeux liés à l'environnement et à la population ont bien du mal à trouver toute leur place et à influencer réellement le contenu des grandes politiques sectorielles. Les obstacles financiers découlent en partie de ces obstacles institutionnels. Les contraintes financières des États et la budgétisation croissante des appuis extérieurs constituent des logiques qui confèrent souvent un statut de parent pauvre aux questions environnementales lors des arbitrages. Les ministères de l'environnement à qui ont été confié la mise en œuvre des conventions de Rio, n'ont pas vu leur budget s'accroître au rythme des besoins et de la priorité en principe accordée à ces questions. Au-delà de l'élaboration des plans d'action, peu de ressources s'avèrent mobilisables pour entreprendre les actions de terrain prévues par ces plans.



Johannesburg : enjeux sahéliens et positions

27

Pour le Sahel la préservation des ressources naturelles locales et de l'environnement mondial, le développement social et le développement économique sont les trois composantes, les trois pieds inséparables d'une réelle stratégie de développement durable.

En 2025, le Sahel aura doublé sa population et devra nourrir, soigner, fournir en énergie et en eau potable, assurer des conditions de vie décentes à plus de 100 millions d'habitants. Relever ce défi constitue un enjeu essentiel pour le Sahel, l'Afrique et le monde en général.

LES POSITIONS SAHÉLIENNES¹

Les pays sahéliens se sont investis dans la préparation du Sommet de Johannesburg dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 en Afrique de l'Ouest et au niveau de la conférence préparatoire africaine. Ils sont par conséquent solidaires des positions élaborées dans ce cadre et détaillées dans la « déclaration ministérielle africaine au Sommet mondial pour le développement durable » (Nairobi-octobre 2001) dont les principaux extraits qui intéressent plus directement le Sahel sont présentés ci-dessous.

« L'élimination de la pauvreté est un préalable indispensable au développement durable et nous réitérons notre engagement à tenir compte des trois dimensions du développement durable : la croissance et l'expansion économiques, le développement social et la protection de l'environnement [...] ; Les objectifs de développement ne peuvent être atteints que dans un climat international propice [...] de manière à résoudre les problèmes fondamentaux posés par le financement du développement, la mondialisation, l'accès aux marchés d'exportation [...], le problème de la dette extérieure qui paralyse les pays africains. [...]

La réalisation des objectifs de développement ainsi que l'élimination de la pauvreté dépendent, entre autres, d'une bonne gestion des affaires publiques au sein de chaque pays et au sein de la communauté internationale, ainsi que de la transparence des systèmes financiers, monétaires et commerciaux. [...]

Très peu de progrès ont été faits dans la mise en œuvre d'Action 21, du fait que la communauté internationale ne s'est guère acquittée des engagements qu'elle avait pris à Rio en ce qui concerne les moyens nécessaires à cette mise en œuvre. [...]

La Nouvelle initiative africaine devrait être le cadre du développement durable en Afrique. [...] Elle constitue un engagement de la part des responsables

africains, repose sur une vision commune et la conviction ferme et partagée qu'il est de leur devoir d'éliminer d'urgence la pauvreté et d'engager leur pays, individuellement et ensemble, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, tout en participant activement à l'économie mondiale et à la vie politique internationale. [...]

La sécurité alimentaire en Afrique s'est dégradée jusqu'à atteindre un seuil critique, puisque plus de 200 millions de personnes sont actuellement sous alimentées et que 500 millions d'hectares de terres ont été affectés par la dégradation des sols, dont 65 % de terres agricoles. Ces tendances défavorables aggravent le problème de la pauvreté en Afrique, car le secteur agricole comprend 70 % des populations les plus pauvres et représente 40 % du PIB de la région. [...]

La plupart des économies africaines sont sur le déclin [...]. L'Afrique, [...] ne reçoit que très peu d'investissements sous forme de capitaux privés étrangers, cependant que l'aide publique au développement diminue et que le fardeau de la dette augmente. [...]

Les guerres, les troubles civils et la prolifération des armes légères entravent les efforts déployés par beaucoup de pays africains. [...]

¹ le dossier du CISS : « Sahel 21 : le refus de la misère, le choix du développement durable » (avril 2002) détaille les analyses de l'institution en matière de lutte contre la pauvreté et la stratégie de développement durable de la sous-région, inspirée des attentes des sociétés sahéliennes.

DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

La pauvreté

L'élimination de la pauvreté préconisée dans la Déclaration du Millénaire est une responsabilité conjointe du Nord et du Sud. Elle exige l'adoption d'une approche globale qui touche tous les domaines d'action prioritaires. [...]

Il est hautement recommandé [...] d'accélérer la mise en place des mécanismes nécessaires au titre du Fonds mondial de solidarité, dont le principal objectif est de contribuer à éliminer la pauvreté et à promouvoir les régions les plus défavorisées du monde, en particulier dans les pays les plus pauvres. [...]

L'agriculture, la désertification et la sécurité alimentaire

Le continent africain est doté de ressources naturelles suffisantes pour pouvoir être autonome sur le plan alimentaire. [...] Il est impératif d'inverser les tendances actuelles, qui mènent à la dégradation des sols et à l'épuisement des ressources en eau destinées à l'irrigation, et d'améliorer le développement et la vulgarisation des techniques agricoles. [...]

Nous demandons la mise en œuvre intégrale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en reconnaissant qu'il s'agit d'une convention sur le développement durable et qu'elle constitue un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté. Nous demandons que des ressources financières substantielles et prévisibles soient disponibles. [...] Nous résolvons d'augmenter la part du secteur agricole dans le budget national et demandons aux institutions financières internationales et au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'augmenter substantiellement le financement qu'elles procurent au secteur agricole. [...]

L'Afrique ne devra pas devenir le dépotoir des produits alimentaires subventionnés des pays développés et d'aliments génétiquement modifiés. À cet égard, nous demandons aux pays développés de cesser de subventionner leur secteur agricole et d'appliquer le principe de précaution.

Le développement humain

Les maladies infectieuses, parasitaires et endémiques, retardent la qualité et la productivité des ressources humaines en Afrique. Bon nombre de ces maladies ont leur source dans les conditions d'environnement déplorable [...], et un accès insuffisant aux ressources essentielles telles que l'eau, l'assainissement et une alimentation adéquate. [...]

L'épidémie de VIH/SIDA n'est plus seulement une question de santé mais une grave menace pour le développement durable. La lutte contre le VIH/SIDA devrait faire partie de tout programme d'atténuation et d'élimination de la pauvreté, du développement durable et des stratégies de croissance économique. [...]

Dans le contexte de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS), les pays africains devraient être autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires pour que leurs populations puissent se procurer des médicaments à un coût abordable et pour promouvoir la santé publique et la nutrition. [...]

Il importe de faire participer les femmes au développement économique et social en améliorant leurs capacités dans le domaine de l'éducation et de l'information, en développant leurs activités lucratives moyennant l'accès au crédit, et en assurant leur participation à la vie politique et économique. [...]

La promotion de la femme et l'amélioration de leur état de santé devraient constituer une priorité. [...]

L'éducation [...], la mise en valeur des ressources humaines et le développement des capacités sont des éléments cruciaux du développement durable et, pour cette raison, il importe de définir une politique claire en matière de formation, d'éducation et de recherche dans la région. [...]

Le commerce et l'accès aux marchés

Les systèmes d'échanges commerciaux multilatéraux doivent aborder de ma-

nière adéquate et décisive les questions de développement. [...]

Faire de l'Omc une organisation véritablement universelle [...] qui conduise ses travaux de manière transparente, sans discrimination, de façon équitable et prévisible; et assure la pleine participation des pays en développement à la prise de décisions. [...]

Accélérer l'aboutissement des négociations sur l'agriculture et les services, sans inscrire de nouvelles questions à l'ordre du jour des négociations multilatérales, en particulier de questions qui n'auraient pas trait au commerce.

Nous lançons un appel aux pays développés pour leur demander de libéraliser leurs marchés et de supprimer les subventions à l'agriculture, aux textiles et autres produits d'exportation qui intéressent les pays africains, pour leur permettre de réduire la pauvreté, d'ici 2015, selon l'objectif prévu dans la Déclaration du Millénaire.

Le financement du développement durable

Mobiliser de manière cohérente toutes les ressources disponibles, y compris les ressources nouvelles et additionnelles, et notamment les ressources nationales, les investissements étrangers directs, l'allègement de la dette et l'aide publique au développement.

L'annulation de la dette des pays les plus pauvres devrait être envisagée pour permettre à ces pays de concentrer leurs ressources sur les programmes d'atténuation de la pauvreté. [...]

Nous demandons instamment que l'aide publique au développement à l'Afrique soit augmentée et que les pays développés respectent l'objectif de 0,7 % du PNB fixé par l'Onu. L'aide publique au développement devrait être inconditionnelle et soutenir les objectifs des pays bénéficiaires pour qu'ils puissent prendre possession de leurs programmes de développement.

JOHANNESBURG : UNE NOUVELLE VISION DU MONDE

Nous exhortons le Sommet à se mettre d'accord sur une « Vision de Johannesburg » qui serait l'expression tangible des engagements pris par la communauté internationale dans les principes de Rio et Action 21, et dans la Déclaration du Millénaire. Ces engagements envisagent un consensus mondial sur l'élimination de la pauvreté et des inégalités dans le monde. Le Sommet mondial pour le développement mondial offre une tribune unique pour réaliser cette vision et doit donc adopter un Programme d'action de Johannesburg, dont seront attendus des résultats tangibles dans des délais bien clairs et à l'aide d'objectifs bien précis. La réalisation de ce programme exigera la conclusion de partenariats mondiaux concrets entre les gouvernements, d'une part, et entre les gouvernements, les milieux d'affaires et la société civile, d'autre part. »

LE CILSS : UN OUTIL DE COOPÉRATION RÉGIONALE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Le Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel, créé en 1973, regroupe neuf pays membres : Burkina-Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad. Il intervient en priorité dans la recherche de la sécurité alimentaire et la lutte contre les effets de la sécheresse et la désertification au Sahel.

Pour mettre en œuvre son mandat, défini par la Conférence des Chefs d'État, le CILSS focalise ses travaux sur :

la collecte et le traitement de l'information permettant d'améliorer la connaissance afin d'aider les pays et les acteurs sous-régionaux à définir des stratégies et des politiques adéquates, efficaces et cohérentes ;

la coordination sous-régionale des recherches, des réflexions et des actions permettant de maîtriser les contraintes alimentaires, écologiques et démographiques qui entravent la croissance économique durable ;

la promotion d'une vision sahélienne des enjeux de développement (Sahel 21) traduites dans des stratégies sous-régionales opérationnelles, élaborées sur la base d'une concertation large avec les acteurs des sociétés sahéliennes et avec les partenaires internationaux du Sahel ;

la coordination des aides d'urgence et plus largement des politiques d'aide au développement ;

la coopération entre pays sahéliens, l'intégration régionale du Sahel au sein des espaces économiques régionaux et la défense des spécificités du Sahel dans les négociations internationales.

Pour mener à bien ses missions, l'organisation inter-gouvernementale est organisée autour d'un Secrétariat exécutif et de deux institutions spécialisées :

le Secrétariat exécutif, basé à Ouagadougou, en charge du pilotage, de la coordination et du suivi de l'ensemble du système CILSS ;

l'Institut du Sahel (INSAH) basé à Bamako, spécialisé dans la recherche agricole, socio-économique, environnementale et démographique ;

le Centre Régional AGRHYMET basé à Niamey, spécialisé dans l'information, la formation et le développement des capacités dans les domaines de la climatologie et de l'hydrologie.

Le CILSS repose sur ces trois sites et un réseau de correspondants dans les pays (les CONACILSS et les points focaux) coopérant avec les organisations ou les formes d'acteurs de la société civile (paysans, femmes, ONG, jeunes, opérateurs économiques...) et les partenaires de la coopération internationale. Les activités sont agencées au sein de deux programmes « politiques » :

la sécurité alimentaire ;

la gestion des ressources naturelles/lutte contre la désertification (GRN/LCD).

Le programme « politiques » comprend quatre programmes « techniques » :

la recherche agro-socio-économique ;

la population & développement ;

la formation agro-hydro-météorologique ;

la formation agro-hydro-météorologique.

Le CILSS et la gestion des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles constitue un axe majeur de la coopération entre les pays du Sahel. Elle est structurée autour de quatre axes :

– mettre en commun des moyens permettant de disposer d'outils performants et répondant aux attentes des pays : développement des méthodes et des applications pour la gestion de systèmes d'information géographique, observation satellitale agro-hydro-météorologique et alerte précoce, renforcement des capacités institutionnelles et formation des ressources humaines, développement des travaux de recherche en réseaux régionaux, organisation du dialogue sur les politiques, appuis institutionnels à la réforme des politiques nationales de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, accompagnement des processus de décentralisation, etc.

– assurer une gestion optimale des ressources communes ou partagées entre plusieurs pays (les bassins fluviaux, certains écosystèmes forestiers ou des réserves faunistiques par exemple). À ce titre le CILSS a été désigné pour être, aux côtés de la CEDEAO, centre de liaison pour l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad (PASR/AO) ;

– mettre en œuvre des programmes d'investissements multi-pays (énergies alternatives et renouvelables, etc.) ;

– disposer d'un outil régional permettant une plus grande implication des pays sahéliens dans les négociations internationales et le suivi de la mise en œuvre des conventions. À ce titre, le CILSS participe activement à la conférence des parties (COP) de la Convention de lutte contre la désertification, s'implique dans les forums et rencontres internationales consacrés à l'environnement et au développement durable, etc.

Le programme majeur GRN/LCD est organisé autour de 3 unités et de 3 programmes spécifiques :

- l'unité d'appui aux politiques et stratégies de lutte contre la désertification (UASP) ;
- l'unité d'appui au développement local (UDL-PADLOS) ;
- l'unité de suivi-évaluation des programmes et politiques de GRN-LCD.
- l'initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification » ;
- le programme régional solaire (PRS-Phase II) ;
- le programme régional de promotion des énergies domestiques et alternatives au Sahel (PREPAS).

Les activités conduites dans le cadre de la gestion des ressources naturelles s'intègrent dans une approche plus vaste des enjeux de développement régionaux. Au-delà de la préservation des ressources naturelles, l'approche GRN est mise au service du développement agricole, de la promotion de la sécurité alimentaire et de l'intégration économique et politique régionale. Autant d'enjeux essentiels pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté dans le Sahel. C'est dans cet esprit que les orientations des programmes GRN tirent leur légitimité des débats qui se sont déroulés dans le cadre du processus « Sahel 21 » impliquant l'ensemble des acteurs des sociétés sahéliennes dans la définition d'un véritable projet de société pour le 21^e siècle. C'est aussi dans cet esprit que les enjeux de développement durable et de préservation des ressources ont été intégrés dans l'élaboration du « cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel » adopté à Bamako en novembre 2000 par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Ce cadre est fondé sur la conviction qu'il est possible d'assurer la sécurité alimentaire de tous les Sahéliens, malgré la croissance démographique et l'urbanisation, en s'appuyant principalement et prioritairement sur une valorisation durable des ressources de la sous-région et en exploitant les complémentarités économiques et naturelles avec les autres pays d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord.

Maitre d'un savoir dont les ingénieuses ressources dépassent toute espérance, [l'homme] peut ensuite prendre la route du mal tout comme du bien.

SOPHOCLE, Antigone, après 441 av. J.-C.

La dignité d'un homme seul, ça ne s'aperçoit pas, la dignité de mille hommes, ça prend une allure de combat...

C'est ainsi. On ne sait pas pourquoi!

René CHAR, Le soleil des eaux, 1948.

